

Exceptionnelle pour les frontières
et progressive pour les mosquées

La vraie réouverture se fait désirer

La pandémie sous contrôle mais pas le virus



Examen du PLFR en
commission à la Chambre
des représentants



Chokrane Amam : Tirer
les leçons de la conjoncture
actuelle aux niveaux politique,
économique et social

Page 5

Mohamed Benabdalkader : La réforme
du système judiciaire passe par l'amélioration
des conditions de travail des magistrats



Page 7

Adoption de projets
de loi sur les établissements
de crédit et la CCG



Le Conseil de gouvernement suit un
exposé sur les mesures prises pour
sécuriser l'approvisionnement en eau

Pages 3-4

Le Cameroun n'a pas encore
donné son accord pour la tenue
du dernier carré de la C I



Page 19

Exceptionnelle pour les frontières et progressive pour les mosquées

La vraie réouverture se fait désirer

Actualité

*La pandémie
sous contrôle
mais pas
le virus*



Comme prévu, le gouvernement a décidé jeudi de prolonger d'un mois l'état d'urgence sanitaire, en vigueur depuis mi-mars pour freiner la propagation de la pandémie du nouveau coronavirus.

A l'issue d'un Conseil de gouvernement, l'Exécutif a annoncé dans un communiqué « la prolongation de l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 10 août sur l'ensemble du territoire ».

Il y a lieu de souligner que beaucoup de Marocains semblent confondre les concepts d'état d'urgence sanitaire et de confinement sanitaire. En effet, l'état d'urgence est une disposition juridique offrant un cadre juridique au gouvernement pour prendre « des mesures exceptionnelles » face à la pandémie, notamment via des décrets, alors que le confinement est une mesure technico-administrative qui n'est en fait qu'une mesure parmi d'autres prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire.

Début juin, les autorités marocaines avaient commencé à assouplir les mesures de restriction prises à partir de mi-mars et ont accéléré le déconfinement avec la réouverture des cafés, restaurants, commerces ainsi que la reprise du tourisme intérieur.

Et parmi les mesures prises par le gouvernement, il y a celle permettant aux citoyens marocains et aux résidents étrangers au Royaume, ainsi qu'à leurs familles de pouvoir accéder au territoire national, à partir du 15 juillet dans le cadre d'une opération "exceptionnelle",

selon la déclaration du ministre des Affaires étrangères, de la Coopération africaine et des Marocains résidant à l'étranger, Nasser Bourita, qui a tenu à souligner qu'il ne s'agit aucunement d'une ouverture des frontières du Royaume.

Dans le même cadre, le ministère des Habous et des Affaires islamiques a récemment annoncé qu'il a été décidé après consultation des autorités sanitaires et administratives de rouvrir progressivement les mosquées sur l'ensemble du territoire national pour l'accomplissement des cinq prières à compter de la prière d'Addohr du mercredi 15 juillet 2020, en prenant en considération la situation épidémiologique locale et les conditions de contrôle sanitaire qui seront gérées par des commissions locales à l'entrée des mosquées.

Par ailleurs, le ministère de l'Intérieur et le ministère de l'Agriculture, de la Pêche maritime, du Développement rural et des Eaux et Forêts ont pris les mesures nécessaires afin d'assurer les conditions sanitaires adéquates concernant la célébration de l'Aïd Al Adha dans le contexte de la pandémie du Covid-19.

En plus des conditions mises en place actuellement et outre les mesures habituelles de suivi sanitaire des animaux et des conditions d'hygiène, des mesures additionnelles préventives doivent être observées dans le contexte du Covid-19 sur toute la chaîne allant de la mise en vente des animaux jusqu'au jour du sa-

crifice, a précisé le communiqué des deux départements. A cet effet, des actions ont été arrêtées, à savoir la publication d'un guide des mesures sanitaires préventives du Covid-19 à respecter le jour de l'Aïd, notamment par les bouchers et des mesures organisationnelles à instaurer dans les marchés à bestiaux destinés à l'Aïd Al Adha, l'installation de souks additionnels temporaires pour cette fête, le renforcement des mesures de contrôle pour le transport des animaux destinés à l'Aïd sur l'ensemble du territoire et l'extension des mesures sanitaires aux métiers conjoncturels qui se développent autour de cet événement pour préserver ces emplois.

Les services compétents des deux ministères se mobilisent pour continuer la préparation afin d'assurer la mise en œuvre des mesures requises et de veiller au respect des conditions permettant le bon déroulement de la fête de l'Aïd Al Adha dans le contexte du Covid-19, et ce en étroite coordination avec les départements, les établissements, les communes et les organisations professionnelles concernés.

Et malgré les chiffres alarmants concernant les cas confirmés de Covid-19, le gouvernement se veut rassurant en soulignant que la pandémie est sous contrôle dans notre pays. Cependant, il a avancé en même temps ce bémol : le virus n'a pas disparu et il continue de circuler. Malheureusement, beaucoup de Marocains oublient cette évidence et se comportent comme si le virus n'est plus

parmi nous : pas de gestes barrières, pas de bavette dans l'espace public, pas de distanciation physique, etc.

En effet, le chef du gouvernement a insisté sur « la nécessité d'observer plus de prudence et de respecter les mesures sanitaires et les précautions nécessaires », a fait savoir le ministre de l'Education nationale, de la Formation professionnelle, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, porte-parole du gouvernement, Saïd Amzazi dans un communiqué lu lors d'un point de presse à l'issue de la réunion du Conseil, tenue sous la présidence du chef du gouvernement.

La maîtrise de la situation épidémiologique, couplée à la surveillance rigoureuse de son évolution et à la vigilance de toutes les parties concernées, a encouragé le gouvernement à poursuivre la mise en œuvre de son plan de levée progressive du confinement, parallèlement au prolongement de l'état d'urgence sanitaire, qui représente le cadre juridique permettant de prendre toutes les mesures nécessaires pour faire face à tout développement négatif de la pandémie, a fait observer le chef du gouvernement. Dans son allocution, Saïd Dine El Otmani a exprimé son optimisme à l'égard de la vigilance du peuple marocain et sa fierté à l'endroit de la conduite éclairée de S.M le Roi Mohammed VI en vue de continuer à faire face à la pandémie et à lutter avec succès contre ses impacts socioéconomiques.

Mourad Tabet

Adoption de projets de loi sur les établissements de crédit et la CCG



Le Conseil de gouvernement, réuni jeudi, a adopté un projet de loi n°44.20 modifiant et complétant la loi 103.12 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés, a indiqué le ministre de l'Éducation nationale, de la Formation professionnelle, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, porte-parole du gouvernement, Saïd Amzazi.

Présenté par le ministre chargé de l'Administration de la défense nationale à la place du ministre de l'Économie, des Finances et de la Réforme de l'Administration, ce projet de loi vise à porter des

amendements aux articles 11, 19 et 61 de la loi 103.12 promulguée par le Dahir n°1-14-193 du 1er Rabi I 1436 (24 décembre 2014), a fait savoir le porte-parole lors d'un point de presse.

Le Conseil de gouvernement a ainsi adopté ce projet de loi qui vise essentiellement à réformer le cadre juridique de la CCG afin de pouvoir accompagner, d'une manière durable et sécurisée, les stratégies et politiques publiques en matière de facilitation de l'accès au financement, en particulier aux très petites, petites et moyennes entreprises (TPME), ainsi qu'aux établissements et entreprises publiques (EEP) et aux autres catégories ciblées par l'État.

Selon le porte-parole du gouvernement, les dispositions dudit projet de loi portent sur la transformation de la forme juridique de la CCG d'un établissement public à une société anonyme via la création d'un cadre juridique qui permettra d'introduire les meilleures pratiques en termes de transparence, de gouvernance et de responsabilité.

Il s'agit aussi d'élargir les missions de la Caisse, de revoir et redéfinir ses objectifs pour exécuter et accompagner les politiques publiques visant la facilitation de l'accès au financement aux entreprises et catégories ciblées, a précisé le ministre. Et de soutenir que ledit projet de loi prévoit aussi la gestion de cette société par un conseil d'administration présidé par le ministre des Finances et composé de membres indépendants, le renforcement de la sécurité financière du système de garantie à travers l'intégration des caisses gérées par la CCG dans le bilan financier de la société.

Il est également question de mettre en place un nouveau cadre contractuel entre l'État et ladite société pour identifier les

priorités de cette dernière et celles des parties bénéficiaires de l'appui, ainsi que les objectifs et le cadre de suivi. ➡

Félicitations à S.M le Roi suite à la réussite de S.A.R le Prince Héritier

Le chef du gouvernement, Saïd Dine El Otmani, a présenté, en son nom propre et en celui de tous les membres de l'Exécutif, ses chaleureuses félicitations à Sa Majesté le Roi Mohammed VI et à tous les membres de la Famille Royale, à l'occasion de l'obtention par Son Altesse Royale le Prince Héritier Moulay El Hassan du baccalauréat au titre de la session 2020, avec mention "très bien".

Il a tenu, au début des travaux du Conseil du gouvernement, à exprimer, "en son nom propre et en celui de l'ensemble des membres du gouvernement, ses chaleureuses félicitations à Sa Majesté le Roi Mohammed VI et à tous les membres de l'illustre Famille Royale, à l'occasion de l'obtention par le bien aimé Son Altesse Royale le Prince Héritier Moulay El Hassan du baccalauréat au titre de la session 2020, exprimant ses vœux de davantage de réussite et de succès pour Son Altesse Royale dans son parcours scientifique et universitaire", a indiqué le ministre de l'Éducation nationale, de la Formation professionnelle, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, porte-parole du gouvernement, Saïd Amzazi dans un communiqué lu lors d'un point de presse à l'issue de la réunion du Conseil.

Le chef du gouvernement a, par la même occasion, félicité tous les élèves qui ont passé le baccalauréat et leur a souhaité pleine réussite, faisant observer que "malgré les conditions liées à la pandémie, la session 2020 a été couronnée de succès au niveau organisationnel, à travers le respect des différentes normes de santé et des précautions et mesures nécessaires en la matière".

Il a, par ailleurs, salué les efforts de toutes les équipes pédagogiques, administratives, sanitaires et sécuritaires, entre autres, qui ont contribué au succès de cette grande opération, y voyant "un nouveau succès pour notre pays dans la lutte contre les répercussions de la pandémie".

Le nombre de candidats lors de la session ordinaire de l'examen national unifié du baccalauréat au titre de 2020 a atteint 441.238, pour 318.917 scolarisés, dont 282.048 dans le secteur public (64% du total) et 36.869 candidats issus de l'enseignement privé (8%).



Le Conseil de gouvernement suit un exposé sur les mesures prises pour sécuriser l'approvisionnement en eau



de l'évaluation et les sources de financement, a-t-il ajouté.

Le Conseil de gouvernement a également suivi un exposé présenté par Abdelkader Amara, ministre de l'Équipement, du Transport, de la Logistique et de l'Eau sur les mesures prises pour sécuriser l'approvisionnement en eau.

Au début de sa présentation, le ministre a évoqué l'évolution de la situation de l'eau dans notre pays au cours de cette année, marquée par une pénurie des précipitations et des apports d'eau qui s'est répercutée négativement sur les réserves d'eau dans les barrages du Royaume.

Le ministre a évoqué par la suite le Programme national d'eau potable et d'irrigation 2020-2027, dont la convention-cadre pour sa mise en œuvre a été signée sous la présidence de Sa Majesté le Roi Mohammed VI le lundi 13 janvier 2020 avec une enveloppe budgétaire de 115,4 milliards de dirhams. Le Programme est articulé autour de cinq axes principaux, à savoir l'amélioration de l'offre hydrique, principalement par le biais de barrages, la gestion de la demande et valorisation de l'eau, le renforcement de l'approvisionnement en eau potable en milieu rural, la réutilisation des eaux usées traitées, et la communication et la sensibilisation.

Dans le cadre de la planification de l'eau à moyen et long termes, précise le ministre, le programme national d'eau et d'irrigation a été élaboré en application des Hautes orientations Royales ainsi qu'en application des dispositions de la loi 15-36 relative à l'eau, qui oblige notre pays à adopter un plan national de l'eau

s'étalant sur 30 ans.

Le coût du programme national de l'eau 2020-2025, qui a été présenté et examiné lors des travaux de la commission ministérielle de l'eau, est estimé à environ 383 milliards de dirhams au cours des trente prochaines années, a indiqué M. Amara, ajoutant que les orientations stratégiques de ce programme portent notamment sur la poursuite et l'amélioration de l'offre hydrique, la gestion optimale de la demande en eau ainsi que la protection des ressources hydriques, des systèmes écologiques et la gestion des phénomènes naturels extrêmes. En outre, le ministre a présenté les mesures urgentes destinées principalement au raccordement aux réseaux d'approvisionnement en eau potable des villes d'Agadir, Tanger, Targuist et Casablanca.

Concernant l'état d'avancement des travaux au niveau des grands barrages, le ministre a annoncé que les chantiers de cinq grands barrages ont été achevés avec un coût global de 5914 millions de dirhams, à savoir le barrage Dar Kharoufa (Larache), le barrage Charif Al-Idrissi (Tétouan), le barrage de Tamlout (Middelt), le barrage de Timaqit (Errachidia) et le barrage Ouljat Soltane (Khémisset), assurant que les travaux de construction de 14 autres grands barrages se poursuivent avec un investissement de 16 milliards de dirhams.

Dans le cadre de la mise en œuvre du Programme national d'approvisionnement en eau potable et en eau d'irrigation 2020-2027, des appels à projets seront lancés concernant la construction de cinq

barrages au cours de l'année en cours, à savoir le barrage Koudyat El Berna (Sidi Kassem), les projets d'élévation des barrages Mohammed V (Taourirt) et Mokhtar Soussi (Taroudant), le barrage Routba (Taounate) et le barrage Bni Azzimane (province de Driouech), avec un coût estimé à 6700 millions de dirhams et une capacité de stockage de 2257 millions de

mètres cubes, tandis que 14 barrages seront construits au cours de la période 2021-2027 pour un coût estimé à 15 milliards de dirhams, a poursuivi le ministre.

Une fois les travaux de ces barrages achevés, la capacité de stockage en eau au Maroc devrait atteindre 27 milliards de mètres cubes, a indiqué Abdelkader Amara.

Saad Dine El Otmani : Le PLFR a répondu aux propositions des forces politiques, sociales et professionnelles

Le projet de loi de Finances rectificative (PLFR) a répondu à nombre d'aspirations et de propositions formulées par diverses forces politiques, sociales et professionnelles lors des réunions consultatives tenues en présence des ministres concernés, a indiqué le chef du gouvernement, Saad Dine El Otmani.

Selon lui, "le gouvernement a reçu 23 notes portant sur des propositions, dont certaines ont été incluses dans le projet de loi de Finances rectificative, et d'autres seront prises en compte soit dans d'autres projets de loi, soit dans des projets de décrets ou dans le cadre de mesures et procédures qui seront prises tout au long de la prochaine phase de lutte contre les répercussions négatives de la pandémie du Covid-19, s'étendant sur un ou deux ans", a relevé Saad Amzazi dans un communiqué.

Le chef du gouvernement a également affirmé qu'au cours des trois derniers jours, plusieurs réunions ont été organisées avec la Confédération générale des entreprises du Maroc et les centrales syndicales les plus représentatives, remerciant ces dernières "pour leur solidarité et leur sens de haute responsabilité nationale".

Dans ce sillage, il a souligné qu'il a été convenu d'organiser un nouveau round de dialogue social et d'examiner les points liés à la préservation de l'emploi et au soutien à l'entrepreneuriat dans les différents secteurs productifs, indiquant que "l'objectif est de parvenir à une solution qui répond à l'intérêt de tous". Et d'ajouter que "notre pays, qui, comme tout le monde en a attesté, est parvenu, sous la conduite éclairée de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu Le protège, à prendre un train de mesures proactives pour soutenir l'entreprise, les employés et les ouvriers, tout comme les professions libérales et le secteur informel, ce qui permettra à notre pays de sortir la tête haute de la crise, de donner un nouvel élan à l'économie, de relancer l'entreprise nationale pour produire de la richesse et de préserver l'emploi".

D'autre part, Saad Dine El Otmani a mis en avant le dynamisme qui a caractérisé la dernière période, marquée par l'élaboration du projet de loi de Finances rectificative, qui est la première du genre sous la Constitution de 2011, et qui n'a plus été adoptée dans notre pays depuis plus de deux décennies, rappelant que les orientations générales du texte ont été présentées au Conseil des ministres, présidé par S.M le Roi.

Examen du PLFR en commission à la Chambre des représentants

Chokrane Amam : Tirer les leçons de la conjoncture actuelle aux niveaux politique, économique et social



La commission des finances et du développement économique à la Chambre des représentants a entamé jeudi l'examen du projet de loi de Finances rectificative.

A cette occasion, le président du Groupe socialiste, Chokrane Amam, a indiqué que le débat sur ce projet de loi présente une étape historique qui nécessite de tirer les leçons de la conjoncture actuelle aux niveaux politique, économique et social. Une telle situation devra favoriser le changement de l'ordre des priorités et revoir le rôle protecteur de l'Etat, a-t-il dit, notant que les défis de la pandémie n'ont pas été seulement d'ordre économique et social, mais celle-ci a servi de véritable test en matière de respect de la loi et de capacité d'innovation et de recherche de solutions.

Pour sa part, le président du Groupe du Parti justice et développement (PJD), Mustapha Ibrahim, a souligné que si les lois rectificatives ont pour objet d'adapter les prévisions initiales aux changements de la conjoncture économique et politique, suite à des évolutions imprévisibles, le contexte dans lequel intervient cette rectification est exceptionnel à tous égards, puisqu'elle fait suite à la propagation de la pandémie du coronavirus (Covid-19) qui a eu des impacts et des répercussions sur l'économie et sur le domaine social.

"Aujourd'hui nous examinons le projet de loi de Finances rectificative avec un

sens de patriotisme et de consensus, puisque le gouvernement est ouvert pour recueillir les opinions et les propositions concernant la relance de l'économie nationale afin de trouver des solutions à même de dépasser les répercussions de cette crise sanitaire", a-t-il poursuivi.

De son côté, le député Adil El Bitar du Groupe Authenticité et modernité, a souligné que l'application de la loi de Finances rectificative doit être effective aujourd'hui, en se basant sur le soutien de la consommation et de l'investissement en tant que composantes essentielles de la demande intérieure, en particulier l'investissement des entreprises publiques pour sortir de la crise économique.

Il a, à cet égard, salué l'adoption de politiques publiques et économiques conjoncturelles, notamment une politique élargie basée sur les dépenses et la création des revenus et une politique monétaire de compensation.

Le président du Groupe Rassemblement constitutionnel, Taoufik Kamil, a, pour sa part, indiqué que le projet de loi, qui "se veut plus qu'une correction de la situation financière pendant une phase historique exceptionnelle, constitue un réel catalyseur pour accompagner la relance économique globale dans une conjoncture dominée par l'incertitude et une pandémie, compte tenu du contexte général dans lequel intervient cette loi, marqué par les répercussions socioéconomiques du coronavirus".

Le président du Groupe istiqlalien de l'Unité et de l'égalitarisme, Noureddine Mediane, a estimé que le projet de loi de Finances rectificative devait constituer un prélude pour la révision des choix, des priorités et des stratégies qui reposent sur un modèle de développement libéral.

"Il devait également constituer une occasion idoine pour édifier le Maroc de l'après Covid-19, un Maroc de la justice sociale, de l'équilibre territorial dans le cadre d'une politique de développement qui met le citoyen au cœur des préoccupations", a-t-il ajouté.

Pour le chef du Groupe du Mouvement populaire (MP) Mohamed Moubdii, la crise sanitaire devrait favoriser l'adoption de mesures incitatives en faveur du produit marocain, soulignant que la loi de Finances rectificative devra prévoir des initiatives plus fortes sur les plans économique et social.

Il a, à cet égard, plaidé pour des mesures incitatives en direction des sociétés productives pour les encourager à préserver les postes d'emploi, plus particulièrement les commerçants et les secteurs qui captent le plus d'employés.

La présidente du Groupement parlementaire du Parti du progrès et du socialisme, Aicha Lablak, a de son côté souligné que la loi de Finances rectificative est "modeste et n'apporte aucune nouveauté", estimant qu'elle se limite aux mesures prises dans le cadre du Comité de veille économique.

La cochenille fait des ravages à Sidi Ifni

L'évaluation de la stratégie de lutte contre la cochenille infestant le cactus a été au centre des discussions lors d'une réunion tenue, mercredi, au siège de la province de Sidi Ifni.

Cette réunion a pour objectifs de faire le point sur la situation actuelle afin de capitaliser sur les acquis et de remédier aux lacunes que l'expérience de la lutte contre cet insecte a montrées, a indiqué le gouverneur de la province, El Hassan Sidki, cité par un communiqué.

Il a souligné que l'approche participative adoptée pour combattre la cochenille "requiert plus que jamais la participation active des propriétaires de fermes agricoles à la lutte contre ce fléau", à travers l'exploration et la réclamation, ainsi que la contribution concrète aux efforts aux côtés de toutes les parties concernées.

Au cours de cette réunion, les différents intervenants ont mis l'accent sur l'importance du cactus comme source de revenus pour un grand nombre de la population de la province et sur la volonté de doubler les efforts pour préserver cette richesse nationale.

La directrice régionale de l'Office national de sécurité sanitaire des produits alimentaires (ONSSA) a présenté le bilan de l'action menée par cet établissement depuis l'émergence de l'insecte dans la région et les ressources matérielles et humaines mobilisées pour limiter la propagation de ce fléau, en plus des contraintes et difficultés rencontrées sur le terrain.

Un ensemble de recommandations est ressorti de la réunion, axé principalement sur la nécessité pour l'ONSSA et les autres services concernés d'établir un diagnostic réel et réaliste pour déterminer les besoins urgents en médicaments et équipements afin de mobiliser les ressources financières nécessaires en partenariat avec toutes les parties prenantes. Il s'agit notamment de donner une forte impulsion aux opérations de traitement et de réduction de la propagation de cet insecte.



Nasser Bourita : *L'accès au territoire national, une opération exceptionnelle*



Le communiqué des autorités gouvernementales selon lequel les citoyens marocains et les résidents étrangers au Royaume, ainsi que leurs familles pourront accéder au territoire national, à partir du 15 juillet est une opération "exceptionnelle", a affirmé le ministre des Affaires étrangères, de la Coopération africaine et des Marocains résidant à l'étranger, Nasser Bourita, précisant qu'il ne s'agit pas d'une ouverture des frontières du Royaume.

Dans un briefing au sujet de ce commu-

niqué devant le Conseil de gouvernement réuni jeudi, il a souligné qu'il ne s'agit pas de l'ouverture des frontières aériennes, terrestres et maritimes du Royaume mais d'une opération exceptionnelle visant à autoriser l'accès au territoire national à compter du mercredi 15 juillet 2020 aux citoyens marocains quelle que soit leur condition (touristes bloqués, étudiants ou résidents à l'étranger), aux étrangers résidant dans le Royaume et se trouvant à l'étranger pour une raison quelconque, ainsi qu'à leurs familles.

Cité par le ministre de l'Éducation nationale, de la Formation professionnelle, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, porte-parole du gouvernement, Saaid Amzazi, il a expliqué que les personnes concernées par cette opération exceptionnelle doivent respecter certaines conditions: détenir la nationalité marocaine ou la carte de séjour au Maroc pour les étrangers et présenter avant l'embarquement un test PCR de moins de 48 heures, ainsi qu'un test sérologique, ajoutant qu'à l'arrivée, toute personne présentant des symptômes liés au coronavirus doit être soumise à des examens complémentaires.

Le ministre a aussi évoqué l'autorisation de quitter le territoire national à compter du mercredi 15 juillet 2020 pour les Marocains résidant à l'étranger, bloqués au territoire national et qui veulent rejoindre leur pays de résidence ainsi que les étrangers bloqués au Maroc.

Pour les étudiants nouvellement admis dans des établissements universitaires étrangers, les hommes d'affaires et les citoyens contraints de quitter le sol national pour des soins médicaux et les étrangers résidant au Maroc, ils doivent disposer d'une autorisation exceptionnelle émise par les parties compétentes, a fait savoir Nasser Bourita.

Il a également affirmé que cette opération se fera à partir des points de passage aériens essentiellement à travers des vols de Royal Air Maroc et d'Air Arabia, ainsi que via les points de passage maritimes à travers la programmation des bateaux ferrys, exclusivement à partir des ports de Sète (en France) et de Gênes (en Italie).

Le Maroc, pays à risque moyen

Le nombre de pays figurant sur les deux listes tunisiennes verte et orange est passé à 129 pays selon une classification actualisée des pays en fonction du niveau de risque de la propagation du coronavirus, publiée mercredi soir sur le site Covid-19 qui a été élaborée par l'Observatoire national des maladies nouvelles et émergentes au ministère de la Santé, selon des critères scientifiques et les indicateurs épidémiologiques à l'échelle mondiale.

Le nombre de pays figurant sur la liste verte est passé à 81 contre 46 pays lors de la première classification publiée le 25 juin, alors que le nombre des pays classés sur la liste orange a diminué pour atteindre 48 contre 59 pays figurant sur cette liste publiée le 27 juin dernier.

Selon cette nouvelle classification, le Maroc et le Liban sont toujours classés sur la liste orange en tant que pays à risque moyen. Les voyageurs venant de ces pays doivent présenter à l'embarquement un test PCR réalisé dans les 72 heures avant le voyage, d'une fiche sanitaire et d'un engagement par écrit à effectuer un auto-isolement en hôtel ou à domicile d'une durée de 14 jours, avec la possibilité d'effectuer un second test PCR.

Nouvel ambassadeur du Sultanat d'Oman



Dr. Cheikh Said bin Ali Al Buru'umi a auparavant occupé le poste d'ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire du Sultanat d'Oman à la République du Kazakhstan, puis plusieurs autres fonctions dont notamment président de la Mission de la Ligue arabe en Russie.

Le ministre des Affaires étrangères, de la Coopération africaine et des Marocains résidant à l'étranger, Nasser Bourita, a reçu, mercredi, Dr. Cheikh Said bin Ali Al Buru'umi, venu lui présenter les copies figurées de ses lettres de créance en qualité d'ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire du Sultanat d'Oman auprès de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, indique un communiqué dudit département.



Mohamed Benabdelkader : *La réforme du système judiciaire passe par l'amélioration des conditions de travail des magistrats*

La réforme globale du système de la justice n'aura aucun impact en l'absence de l'amélioration des conditions de travail des magistrats et des cadres du ministère public, a affirmé jeudi à Rabat le ministre de la Justice, Mohamed Benabdelkader.

Il a fait cette déclaration au cours d'une cérémonie de remise de véhicules de service aux procureurs du Roi dans plusieurs tribunaux de première instance afin qu'ils puissent accomplir au mieux les missions relevant des compétences du ministère public.

A cet effet, il a été procédé à l'acquisition sur deux tranches de lots de voitures devant être remises aux parquets concernés, sachant que la première tranche porte sur 44 voitures de service.

L'institution du ministère public, en tant que partie intégrante du pouvoir judiciaire indépendant et l'une de ses composantes essentielles, assume des fonctions par lesquelles elle contribue à la sécurité juridique et judiciaire du citoyen et à la préservation de ses droits et libertés, a relevé le ministre.

Mohamed Benabdelkader a souligné, à cet égard, la nécessité de fournir à cette institution toutes les formes de soutien matériel, humain, technique et logistique, pour qu'elle soit en mesure de remplir ses fonctions dans les meil-



leurs conditions avec l'efficacité requise selon les objectifs définis par le législateur, au service notamment de la réforme escomptée du système judiciaire.

Selon le ministre, la mise en œuvre du deuxième objectif stratégique de la Charte de la réforme du système judi-

ciaire relatif au renforcement de la protection judiciaire des droits et libertés, à l'amélioration du rôle de la justice pénale et de celui du ministère public dans le contrôle de la jouissance par les suspects de leurs droits nécessite de mettre à disposition les moyens nécessaires au ministère public afin d'accomplir ses

missions aussi stratégiques.

Cette cérémonie s'est déroulée en présence du procureur général du Roi près la Cour de cassation, président du ministère public, du secrétaire général de la présidence du ministère public et des directeurs de l'administration centrale du ministère de la Justice.

Driss Guerraoui porté à la présidence du Réseau Afrique des maisons de la francophonie



La ville de Dakhla a été désignée pour abriter le siège du Réseau Afrique des maisons de la francophonie tandis que Driss Guerraoui en a

été nommé président, à l'unanimité des membres du Conseil d'administration du réseau.

Par ailleurs, la Maison de la francophonie de Dakhla est de-

venue, depuis le 7 juillet, membre fondateur du Réseau international des maisons de la francophonie, et Driss Guerraoui membre de son bureau

provisoire, indique un communiqué du réseau Afrique.

L'objectif de ce réseau est de créer un "Village mondial des maisons de la francophonie", appelé à devenir le porte-voix des sociétés civiles des pays partageant en commun la langue française.

En plus de la Maison de la francophonie de Dakhla, le Conseil d'administration du Réseau Afrique comprend les Maisons du Burundi (Bujumbura), du Cameroun (Yaoundé), de la Côte d'Ivoire (Abidjan), de la Tunisie (Tunis), de la République Démocratique du Congo (Kinshasa), de la Guinée Equatoriale (Bata), et du Sénégal (Ngoundiane).

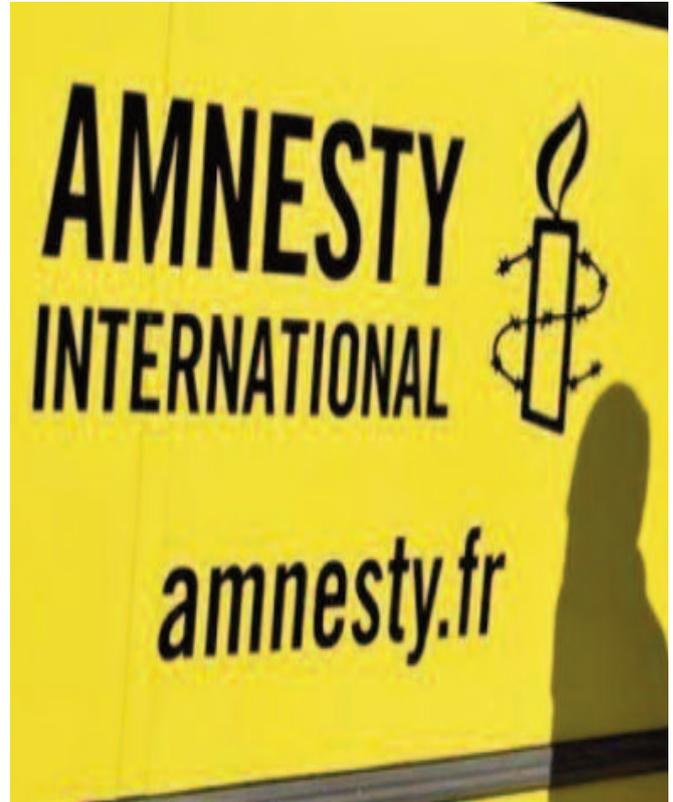
Créée sous l'égide de l'Université ouverte de Dakhla le 25 décembre 2019, la Maison de la francophonie de Dakhla est une structure associative non gouvernementale de droit marocain qui constitue un espace de réflexion, de débat et d'ac-

tion autour du monde francophone, poursuit le communiqué.

Dans ce sillage, ajoute la même source, cette association mènera, en concertation directe entre la présidence de l'Université ouverte de Dakhla, les élus, les autorités locales, la société civile et les acteurs du système d'éducation, des actions pouvant apporter une valeur ajoutée aux structures éducatives et de développement de la ville et de la région.

Elle initiera également des partenariats avec les autres Maisons de la francophonie existant dans les autres régions du monde, ainsi qu'avec les institutions, les associations et les ONG, poursuivant les mêmes objectifs, en sus de son rôle de plaidoyer en faveur des questions majeures de la ville et la région de Dakhla, et à travers elles les provinces du Sud du Royaume, conclut le communiqué.

L'OMDH préoccupé par les relations du Maroc avec Amnesty International



Le Conseil national de l'OMDH a exprimé sa préoccupation quant au sort des relations entre l'Etat et Amnesty International, appelant les deux parties au respect mutuel, le premier en tant qu'Etat indépendant et souverain et le second en tant qu'organisation qui protège et promeut les droits de l'Homme dans le respect total de l'éthique des défenseurs des droits de l'Homme.

Dans un communiqué de presse rendu public à l'issue de la réunion du Conseil national de l'OMDH tenue fin de la semaine dernière, cette organisation a également mis l'accent sur la nécessité du dialogue de façon à désamorcer la crise actuelle entre les deux parties et à améliorer la prestation du mouvement des droits de l'Homme de notre pays.

Il y a lieu de signaler qu'Amnesty International avait rendu public récemment un rapport dans lequel elle prétend que des téléphones de certaines personnes auraient été espionnés par les autorités marocaines. AI a été sévèrement épinglée par le gouvernement marocain qui avait sommé cette organisation britannique des droits de l'Homme de fournir des preuves tangibles confirmant ces allégations. A l'heure de la rédaction de ces lignes, AI n'en a fourni aucune.

D'autre côté, les membres du Conseil national de l'OMDH ont exprimé leur étonnement de la récente déclaration du ministre de l'Education nationale, Saaid

Amzazi, selon laquelle l'école publique n'est pas prête à recevoir des effectifs importants voulant quitter les écoles privées. Pour l'OMDH, l'Etat doit garantir le droit à l'éducation pour chaque enfant marocain.



Le Conseil national de l'Organisation marocaine des droits de l'Homme appelle les deux parties au respect mutuel

Cette organisation de défense des droits de l'Homme a vertement critiqué le comportement de certains propriétaires des écoles privées durant la crise sanitaire du Covid-19, ainsi que la décision discriminatoire des autorités françaises à l'égard des futurs bacheliers dans les écoles françaises privées non-homologuées au Maroc. D'après la décision des autorités françaises, ces élèves doivent passer le bac en septembre alors que les autres élèves relevant des écoles françaises homologuées ne passeront pas les épreuves au titre de l'année 2020 et se contenteront seulement des notes des contrôles continus.

L'OMDH a également dénoncé les méthodes d'intimidation et de menaces et les accusations de trahison à l'égard de nombreux défenseurs des droits de l'Homme, de la liberté d'expression ou à l'égard de ceux qui luttent contre la corruption ou de ceux qui critiquent la gestion de la chose publique par le biais de méthodes civiles, citoyennes et pacifiques dans de nombreux portails ou sur les réseaux sociaux en général.

A cet égard, cette ONG a appelé les autorités publiques à prendre en compte les propositions et critiques des citoyens afin de renforcer la confiance rétablie entre les citoyens et l'Etat lors de cette pandémie et de permettre aux citoyens de participer à la gestion des répercussions de la crise sanitaire pour en sortir avec un minimum de dommages.

Le Conseil national de l'OMDH a, par ailleurs, délégué au bureau exécutif la tâche de fixer la date du prochain congrès national, ainsi que la constitution d'une commission préparatoire qui tiendra sa première réunion dans les prochains jours.

L'âme de feu Abderrahmane El Youssefi planait lors de cette réunion du Conseil national de l'OMDH qui a, pour rappel, consacré une bonne partie de ses travaux à célébrer son héritage.

A ce propos, les membres du Conseil national ont écouté une intervention de M'Barek Bouderkka, qui a fourni des informations et des détails sur la vie du défunt, son enfance, ses luttes pour l'indépendance et la démocratie, et son rôle de pionnier dans le domaine des droits de l'Homme aussi bien aux niveaux national, régional et international, en plus de ses contributions au soutien du peuple palestinien, des questions de liberté et de solidarité internationale, ainsi que son rôle durant l'expérience du gouvernement de l'alternance et les réalisations obtenues en particulier dans le domaine des droits de l'Homme.

M'Barek Bouderkka a également évoqué le rôle important du défunt dans la constitution de l'OMDH dans le but de créer un mouvement des droits de l'Homme professionnel et indépendant aussi bien de l'Etat que des partis politiques.

Mourad Tabet

243 MDH de pertes en trois mois pour la presse marocaine

La suspension de l'impression des journaux et les mesures concernant les employés relevées par le Conseil national de la presse

Les pertes du secteur de la presse marocaine en raison de la pandémie du nouveau coronavirus ont avoisiné les 243 millions de dirhams en trois mois en raison de la suspension de l'impression des journaux, a indiqué le Conseil national de la presse (CNP), qui évoque aussi les mesures "douloureuses" ayant concerné les employés de plusieurs établissements médiatiques.

Dans un rapport sur les répercussions de la pandémie sur le secteur de la presse marocaine, le CNP fait également état de la forte chute des recettes publicitaires de 110 % entre le 18 mars et 18 mai 2020 en comparaison avec la même période de l'année précédente.

La crise causée par la pandémie, même si elle est conjoncturelle, aura de dures répercussions et exacerbera la crise structurelle de la presse marocaine, estime le rapport.

Pour faire face à cette situation, le CNP présente une trentaine de mesures réalistes et réalisables pour sauver le rôle sociétal de la presse marocaine à travers le soutien de la lecture des journaux, le développement

de la subvention publique, l'organisation du marché publicitaire et la révision de la formation et de la qualification des ressources humaines, outre les incitations pour la création d'une industrie médiatique compétitive.

Le rapport est basé sur une enquête réalisée entre le 25 mai et le 4 juin sur un échantillon aléatoire représentatif composé de 30 titres, ainsi que l'audition de tous les opérateurs du secteur dont la Fédération marocaine des éditeurs de journaux, l'Union des annonceurs du Maroc, l'Union des Agences conseil en communication, la société de distribution Sapress, les imprimeries des grands journaux au Maroc, outre la prise en compte des dernières études relatives à la lecture des journaux et à la situation économique des entreprises de presse et du marché publicitaire.

Il souligne que la crise de la presse marocaine s'est aggravée au cours des trois dernières années avant la pandémie, puisque les ventes des journaux sont passées sous la barre de 200.000 exemplaires quotidien-



nement avec une baisse de 33 % pour les quotidiens, de 65 % pour les hebdomadaires et de 58 % pour les magazines.

La part de la publicité dans la presse papier et électronique a également connu une baisse de 50 % entre 2010 et 2018 et a chuté de 72,4 % durant les cinq premiers mois des trois dernières années.

Le rapport, réalisé par la commission de l'entreprise de presse et de la mise à niveau du secteur, a révélé que la presse papier perdait annuellement

365 millions de dirhams en raison de la lecture gratuite dans les lieux publics, estimant que la crise de la presse n'est pas une crise de lecture mais d'un produit qui nécessite un investissement matériel et humain et qui est consommé gracieusement.

Le document souligne, à cet égard, que la subvention publique annuelle accordée à la presse marocaine, qui atteint 60 millions de dirhams, ne couvre que près de 17 % des coûts de la lecture gratuite des journaux au Maroc.

Pour ce qui est de la presse digitale, sa part dans le marché publicitaire, estimée à 11 % avec un montant de 600 millions de dirhams, n'est qu'une part "trompeuse", estime le rapport, expliquant que 80 % des investissements publicitaires bénéficient aux géants de l'Internet notamment Facebook et Google, alors que la presse électronique marocaine ne reçoit que 120 MDH dont la grande partie est destinée aux quelques journaux à grand tirage.

La CNDP met en place DATA-TIKA

Trois programmes destinés à la protection des données à caractère personnel



La Commission nationale de contrôle de la protection des données à caractère personnel (CNDP) a mis en place jeudi des programmes intitulés DATA-TIKA dans le but de protéger le citoyen au sein de

l'écosystème numérique.

Ces programmes se déclinent en trois formules, à savoir DATA-TIKA Entreprises, DATA-TIKA Institutions publiques et DATA-TIKA Associations & ONG, destinés aux secteurs privé et public ainsi qu'à la société civile, fait savoir un communiqué de la CNDP.

Les programmes DATA-TIKA permettront à l'adhérent d'alimenter, de façon proactive, les approches terrain de la CNDP, au lieu de se contenter de comprendre les actions à mener pour être en conformité avec la loi 09-08, explique la même source.

Il s'agira d'élaborer, suite à quelques ateliers de travail avec la CNDP, un rapport pour répondre à trois questions, en l'occurrence les leviers nécessaires pour l'émergence d'une économie de la donnée, et la place occupée par les données

à caractère personnel ainsi que la manière de valoriser les « actifs data » existants et les mécanismes de protection à envisager pour assurer, à la fois, respect de la vie privée, encouragement de l'innovation et incitation à l'investissement, poursuit-on.

Selon le communiqué, le rapport devra également évoquer la manière de "mettre à jour nos compréhensions et nos acceptations au sujet des frontières entre vie privée et vie publique, entre données à caractère personnel et données à caractère non personnel".

La digitalisation est, depuis plusieurs années, et en particulier depuis la crise du Covid-19, un enjeu stratégique indiscutable, explique la CNDP, notant que la protection des données à caractère personnel constitue, aujourd'hui, la pierre angulaire de toute politique de transformation numérique.

La chimère des espaces verts

Casablanca à l'agonie



De tout temps, la nature a été étroitement liée à la vie des Marocains, au sein d'une nation longtemps connue pour ses traditions ancestrales en matière d'art des jardins et de paysage. Aujourd'hui, cette ère est tristement révolue. Ensevelies par les graines du sablier, ces traditions peuvent encore renaître de leurs cendres. Mais faute d'implication et de volonté politique, elles ne font que s'enfoncer un peu plus chaque année dans les méandres du passé. Certes, les travaux d'aménagement et de valorisation de vastes espaces urbains et de parcs naturels, d'une superficie globale de 260 hectares, ont permis aux habitants de Rabat de jouir d'une ceinture verte de 1063 ha, le double de la moyenne mondiale en termes d'espaces verts pour chaque individu qui est de l'ordre de 10 m² par personne (OMS), mais à Fès (4 m²), à Marrakech (8 m²), ou à Casablanca, on est encore très loin du compte. « A Casablanca, il n'y a quasiment pas d'espace vert. Je crois que c'est de l'ordre d'un mètre carré par habitant, ce qui est dérisoire », nous expliquait, il y a quelque temps, Akram El Harraqui, président de l'Association des architectes paysagistes lors d'une conférence de presse placée sous le thème « Architectes et architectes paysagistes déclarent l'urgence climatique ».

0,35 m² par personne d'espaces verts à Casablanca

Dans le meilleur des cas, les espaces verts à Casablanca sont abandonnés à leur sort, très peu entretenus et même saccagés par les visiteurs qui s'en servent le plus souvent comme poubelles à ciel ouvert. Dans le pire, ils confinent au mirage. A vrai dire, la capitale économique ne disposerait que de 410 hectares de verdure, soit 0,35 m² par personne. Le tout étant marqué par un déséquilibre. Les quartiers huppés étant bien évidemment les mieux lotis. Si ce constat n'est pas une spécificité marocaine, le Royaume a quand même

une particularité quasi-bipolaire : d'un côté, il s'échine à organiser des événements internationaux en rapport avec la biodiversité et le climat, et de l'autre, il ne prend même pas la peine d'appliquer ce qu'il défend à l'échelle planétaire sur ses propres terres, faisant passer ses engagements internationaux aux rangs d'effet d'annonce sans âme et sans continuité en terme d'aménagement du territoire. Pourtant, il a tout à y gagner. Et pas uniquement d'un point de vue esthétique ou encore ludique avec les nombreuses activités en plein air dont raffolent les citoyens.

L'aménagement du territoire peut contribuer à la lutte contre le changement climatique. C'est un fait avéré. En effet, en plus d'être un creuset de biodiversité, une part très importante des émissions de gaz à effet de serre issues des villes et leurs infernales activités est absorbée par les

espaces verts et notamment les arbres. Ils contribuent de fait au maintien d'un stock important de carbone. A cause ou grâce au confinement dû au nouveau coronavirus, les habitants des métropoles mondiales et marocaines en particulier, ont tous, de manière unanime, ressenti l'amélioration de la qualité de l'air qu'ils respirent. Mais de toute évidence, les pouvoirs publics détournent les yeux sur le sujet.

Les professionnels de l'aménagement à la rescousse

Azidine Nekkouché, et Akram El Harraqui, respectivement présidents du CNOA et de l'AAPM, ont lancé un appel du pied non dissimulé au gouvernement comme l'assure le premier nommé : « Il faudrait que les gouvernants fassent appel à l'expertise des professionnels de l'aménagement afin de trouver ensemble le chemin pour que les agglomérations puissent éviter les dangers qui les guettent ». Des dangers dont on peut citer la montée des eaux, résultat de la fonte de la calotte glaciaire, elle-même conséquence du réchauffement climatique planétaire à cause du CO₂ rejeté dans l'air par une industrie polluante et la déforestation. Un cercle vicieux dont le Maroc n'est clairement pas le premier coupable contrairement aux puissances mondiales, mais quitte à s'engager pour la cause climatique, autant donner l'exemple, surtout que « les grandes métropoles marocaines se trouvent sur les littoraux. En partant de ce principe, des villes comme Essaouira pourraient être rayées de la carte car elles se trouvent à un mètre en dessous du niveau de la mer. Donc, à l'aune de la montée des eaux et du stress hydrique, le projet immobilier sur le bord de mer, mais encore le verdissement bâclé qui consomme de l'eau potable, sont des pratiques à bannir car elles vont à l'encontre de la situation d'urgence climatique dans laquelle nous nous trouvons ».

Dès lors, les nombreux projets immobiliers dont l'argument de vente privilégié réside dans le fameux pied dans l'eau, prennent la forme de tristes prémonitions. « Cette évolution doit passer par les aménageurs. Je ne dis pas qu'il faut avoir la mainmise sur tout, mais en plus des architectes et architectes paysagistes, les ingénieurs civils, les urbanistes et les architectes d'intérieur font partie d'une famille capable d'aménager des espaces de vie pour les citoyens de notre pays et pourraient, comme dans les nations développées, avoir un impact plus rapide sur les pratiques à bannir », nous a expliqué Akram El Harraqui.

Absence de volonté politique

D'autant que les exemples ne manquent pas. Outre-Atlantique, un éditorial du New York Times, datant de 2008, évoquait l'adoption par l'Etat de Californie d'une loi d'urbanisme visant à contenir l'extension spatiale des agglomérations et donc par ricochet la préservation des espaces verts de l'Etat. En France, la législation sur le sujet a évolué en mettant en œuvre un Grenelle de l'environnement, qui s'est greffé au Code de l'urbanisme, avec pour objectif de réduire les émissions de gaz à effet de serre, la consommation d'énergie et faire des économies sur les ressources fossiles, tout en plaçant pour encore plus d'espaces verts. Des changements impulsés par les collectivités publiques, et notamment leurs prévisions et décisions concernant l'utilisation de l'espace. Au Maroc, le sujet est loin d'être pris au sérieux. Le risque étant que le pays finisse par être rattrapé par le sens de l'histoire, à savoir encaisser de plein fouet les affres de la pollution et les effets du réchauffement climatique. A moins d'inverser la tendance, mais pour l'instant, cela prend du temps. Il a par exemple fallu attendre sept longues années à Casablanca pour voir pousser de terre 410 petits mètres carrés d'espace vert.

Chady Chaabi

**La capitale économique
ne disposerait que de
410 hectares de verdure,
soit 0,35 m² par
personne contre
20 m² à Rabat**

Malgré la suspension de l'impression,
les journalistes sont toujours sur le terrain et l'accès
est gratuit à la presse citoyenne

La presse nationale aux premiers
rangs sur tous les fronts

Sur le web ou en kiosques

**Votre soutien,
Notre avenir**

La presse professionnelle,
antivirus contre l'infox



Farmer-to-Farmer à la rescousse de quatre coopératives marocaines

Bill Nichols a été consultant bénévole auprès de la Fondation du Haut Atlas (HAF) dans le cadre du programme Farmer-to-Farmer (F2F) pendant deux semaines en janvier 2020. Originaire du Nouveau-Mexique et résidant actuellement à Boston aux États-Unis, Bill Nichols a collaboré en tant que volontaire du programme F2F avec quatre des coopératives de pépinières de la HAF dans le Sud du Maroc. Il avait pour mission de les aider à améliorer leur productivité. L'un des avantages immédiats de ses visites aux agriculteurs marocains sur ces sites est qu'il a pu non seulement partager ses compétences techniques et commerciales, mais aussi trouver des moyens pour que les quatre coopératives individuelles situées dans une seule et même province puissent partager entre elles leurs propres compétences spécialisées.

Le programme Farmer-to-Farmer répond aux besoins locaux des agriculteurs des pays hôtes et des organisations comme la HAF dans les pays en développement et en transition.

Il s'appuie sur l'expertise de bénévoles issus d'exploitations agricoles, d'universités, de coopératives, d'entreprises agricoles et d'organisations à but non lucratif en provenance des États-Unis.

A titre d'exemple, lors de ses visites, Bill Nichols a prodigué des conseils pour aider les agriculteurs à maximiser durablement la qualité et la quantité des arbres fruitiers biologiques. Cela coïncidait directement avec les objectifs de la HAF – qui est actuellement l'entité responsable de la mise en œuvre du programme F2F au Maroc – qui consistent à élaborer des plans de projet avec des partenaires donateurs que les communautés locales déterminent et gèrent.

La mission de Bill Nichols est arrivée à point nommé, comme c'était le cas pendant la saison de plantation au Maroc, lorsque les partenaires sont poussés à planter autant et aussi bien que possible. Au début de la saison, les membres de la coopérative tiennent compte du nombre de plants à planter ainsi que des revenus attendus de leurs plantations. En réponse à ce besoin, Bill Nichols les a soutenus dans leur analyse coûts-avantages qui, avec une réévaluation du prix des arbres, a permis d'éclairer les budgets opérationnels des pépinières.

Cette méthode appliquée sur la tarification des arbres a été immédiatement réutilisée par les coopératives pour répondre aux critères rigoureux de leur organisation donatrice, Ecosia (un moteur de recherche allemand qui finance la



reforestation dans le monde entier). Ecosia soutient ainsi désormais la plantation de pas moins de 150.000 graines d'amandiers, de caroubiers, d'oliviers et de noyers dans les pépinières de quatre coopératives où Bill a fourni des évaluations : Tassa Ourigane, Imdoukal Znaga, Akrich Village et la coopérative Adrar. Dans cette dernière, il a également demandé une analyse du sol auprès du gardien de la pépinière, qui s'est plaint de la qualité médiocre du sol de plantation.

Les groupes avec lesquels il a travaillé ont donné une suite positive aux observations de Bill Nichols et ont coordonné des ateliers de renforcement des capacités. Par exemple, les membres de la coopérative de femmes de Tassa Ourigane, depuis que Bill Nichols travaille avec la HAF, ont participé à des formations techniques mensuelles animées par Hassan, un trentenaire père de deux enfants qui est le gardien d'une coopérative de pépinières voisine. Bill avait rencontré Hassan lorsqu'ils avaient identifié un système de distribution d'eau plus efficace pour la pépinière Imdoukal Znaga. Cette collaboration a permis d'identifier les besoins matériels du système et les coûts y associés.

L'équipe locale de F2F-HAF a communiqué ces informations à la FENELEC, une fédération d'entreprises marocaines, qui a ensuite financé les composants de pompage solaire et la formation nécessaire à l'amélioration du système d'irrigation.

Ces résultats durables sont profondément pertinents aujourd'hui

dans le cadre du programme mondial F2F.

La pandémie mondiale actuelle rend extrêmement difficile, voire impossible, l'envoi de volontaires/bénévoles sur le terrain dans le cadre de missions du programme F2F. Tant que la pandémie ne se sera pas résorbée, les organisations des pays hôtes dans le besoin ne recevront pas d'aide de volontaires étrangers. Il est donc profondément utile pour les coopératives agricoles émergentes dans les trente-cinq programmes F2F de l'Agence américaine pour le développement international d'avoir permis à des experts locaux comme Hassan d'accomplir de nouvelles missions F2F, tout en étant en contact avec des experts aux États-Unis. Les liens établis par Bill Nichols entre les coopératives leur ont ainsi directement profité, et ont permis de mettre en lumière la nécessité du programme dans le nouveau paradigme mondial.

Le fait que les volontaires de F2F excellent au Maroc et dans le monde entier montre qu'ils sont des personnes exceptionnelles. En témoignent non seulement la diversité et l'étendue des connaissances de Bill Nichols (qu'elles soient techniques, financières ou en matière de gestion), mais aussi son extrême générosité. Cependant, il faut dire que les volontaires ont également besoin d'un contexte favorable leur permettant de réaliser pleinement le potentiel de leur travail. Grâce à un dialogue participatif qui est essentiel, les membres de la coopérative sont en mesure d'atteindre un consensus sur leurs objectifs et sont

prêts à agir sur les plans de projets agricoles qu'ils ont eux-mêmes créés bien avant l'arrivée des volontaires de F2F dans le pays. En préparant le terrain à l'avance, la HAF peut ainsi s'assurer que les recommandations des volontaires sont orientées vers ce qui est le plus nécessaire et le plus désiré. En réalité, les coopératives prennent plus souvent en considération les recommandations et atteignent leurs objectifs lorsqu'elles sont engagées dans des nouveaux partenariats gagnant-gagnant, comme cela a été le cas avec la mission réussie de Bill Nichols, qui a apporté une aide précieuse aux Marocains leur permettant de faire progresser les initiatives de transformation.

Depuis ses débuts en 1985, le programme « Farmer-to-Farmer » de John Ogonowski et Doug Bereuter de l'USAID a soutenu des volontaires des 50 États dans l'accomplissement de plus de 15.000 missions dans plus de 115 pays. C'est un honneur pour la Fondation du Haut Atlas d'être l'entité qui est en charge de mettre en œuvre ce programme au Maroc, et ce programme est d'autant plus significatif que la HAF a été fondée par d'anciens volontaires du Corps de la Paix.

Les effets positifs de la mission de Bill Nichols se font déjà sentir. À l'aune de ces efforts, nous constatons déjà que les effets positifs globaux du F2F – et du Corps de la Paix qui a mobilisé plus de 235.000 volontaires sur le terrain depuis 1962 – sont inestimables.

Par Youssef Ben-Meir
Dr. en sociologie et président de la
Fondation du Haut Atlas.



Mossoul toujours en ruines, trois ans après sa libération des jihadistes



Trois ans après la libération de Mossoul, Ahmed Hamed a appris, résigné, la patience. Comme des milliers d'autres Irakiens, il n'a toujours aucune perspective de reconstruction de sa maison détruite pendant la guerre contre les jihadistes.

Pourtant, les dédommagements de l'Etat sont nécessaires pour relancer l'économie de Mossoul, ancien carrefour commercial du Moyen-Orient situé dans le nord d'un pays où un habitant sur cinq vit sous le seuil de pauvreté. Partout, ils sont plus encore à vivre à peine au-dessus de ce seuil, avec tout juste 50 euros par mois. Particulièrement dans le Nord ravagé par la guerre contre le groupe jihadiste Etat islamique (EI).

Avec la chute des cours de brut, la maladie de Covid-19 et la hausse des prix, ce taux devrait doubler sous six mois, prévient la Banque mondiale.

Au chômage, Ahmed Hamed, 25 ans, lutte pour grappiller de quoi payer un loyer ailleurs à Mossoul. Car sa maison, sa voiture et l'ensemble de son quartier de la Vieille ville ont explosé sous les bombardements aériens et les combats. Une fois la ville li-

bérée en juillet 2017, il a monté un dossier à la Commission des dédommagements créée en 2018. Tout a été validé et envoyé à Bagdad, lui a-t-on dit. Depuis, plus rien. "Les politiciens nous répètent qu'on doit rentrer chez nous", dit-il à l'AFP. "Mais comment ? Nos maisons sont détruites et il n'y a aucun service public."

Selon l'ONG Norwegian Refugee Council, 64% des déplacés de Mossoul affirment qu'ils ne pourront plus payer leur loyer sous trois mois. Mohammed Mahmoud, chef de la Commission des dédommagements, affirme avoir reçu "90.000 dossiers, entre 48.000 et 49.000 pour des biens, des maisons, des magasins et autres propriétés et 39.000 pour des pertes humaines, des morts, des blessés ou des disparus".

Ali Elias, 65 ans, lui, attend des nouvelles de son fils enlevé en 2017 par les jihadistes. "Nous avons envoyé un dossier à Bagdad mais nous n'avons pas eu de nouvelles", dit à l'AFP cet agriculteur d'un village à l'ouest de Mossoul. "Je suis vieux et exténué de passer ma vie dans les administrations".

Les dossiers des disparus sont les plus

longs, "pour les dégâts matériels, les trois quarts des dossiers ont été traités", assure M. Mahmoud à l'AFP. "Mais les fonds sont insuffisants et seules 2.500 familles ont été dédommagées".

L'ONU a bien reconstruit 2.000 maisons, des usines de traitement d'eau, des centrales électriques, des départements d'hôpitaux, 150 écoles, des facultés et des commissariats. Mais c'est une goutte d'eau dans une métropole de plus de deux millions d'habitants, dont la Vieille ville ressemble toujours à une immense colline de gravats. Car la reconstruction est fortement ralentie par les nombreux filtres pour éviter la corruption. C'est l'une des principales raisons pour lesquelles les 30 milliards de dollars promis par des bailleurs au Koweït début 2018 ne sont jamais arrivés en Irak. Elle est aussi freinée par la bureaucratie et la gabegie, endémiques.

L'ex-gouverneur Nawfel Akoub, par exemple, a pendant des années, rançonné, via des factions armées postées aux checkpoints bordant Mossoul, l'entrée des matériaux de construction, selon un rapport de l'Université américaine de Souleimaniyeh (nord). En juin, tout juste nommé, le Pre-

mier ministre Moustafa al-Kazimi s'est rendu entouré de la presse à Mossoul. Il a promis d'étudier "personnellement chaque contrat de reconstruction pour en finir avec l'exploitation et la corruption".

L'Etat s'est engagé à payer des pensions aux familles des "martyrs" et des victimes du "terrorisme" et à celles d'autres blessés. Mais avec un prix du baril de brut divisé par trois, une contraction de l'économie de 10% -un plus bas en 20 ans- et un déficit record à 30% du PIB, ces promesses semblent impossibles à tenir.

Déjà en 2019, les ministères de l'Habitat et des Déplacés étaient parmi les moins bien dotés avec respectivement 2% et 0,1% du budget de l'Etat. "Bagdad n'a jamais répondu à la catastrophe", assène Mouzham al-Khayat, qui avait dirigé la cellule de crise ayant remplacé un temps Nawfel Akoub, avant la nomination d'un nouveau gouverneur. "Nous avons réclamé au ministre des Finances de dédier 17 millions de dollars aux dédommagements, mais notre requête n'a jamais reçu de réponse", renchérit Mahassen Hamdoun, députée originaire de la région de Mossoul. "Kazimi a fait plein de promesses, mais rien n'a été fait."

Macron demande à Israël de renoncer à tout projet d'annexion de territoires palestiniens



Emmanuel Macron a demandé au Premier ministre israélien Benjamin Netanyahu de renoncer à tout projet d'annexion de territoires palestiniens, une entreprise qui nuirait à la paix selon le président français, a rapporté l'Elysée vendredi. "Il lui a rappelé l'engagement de la France pour la paix au Proche-Orient et lui a demandé de s'abstenir de prendre toute mesure d'annexion de territoires palestiniens. Il a souligné qu'une telle mesure serait contraire au droit international et compromettrait la possibilité d'une solution à deux Etats comme l'établissement d'une paix juste et durable entre Israéliens et Palestiniens", indique un communiqué rendant compte d'un entretien téléphonique entre les deux dirigeants jeudi.

Selon l'accord conclu entre M. Netanyahu et son ex-rival Benny Gantz, leur gouvernement d'union peut se prononcer sur

l'application du plan américain pour le Proche-Orient, qui prévoit notamment l'annexion par Israël de la vallée de Jourdain et de colonies juives établies en Cisjordanie, un territoire palestinien que l'Etat hébreu occupe depuis 1967.

Paris avait mis en garde fin juin Israël contre une telle annexion, qui "affecterait" ses relations avec l'UE et souligné que Paris restait "déterminé" à reconnaître "le moment venu" l'Etat palestinien.

Mardi, la France, l'Allemagne, l'Egypte et la Jordanie ont exhorté Israël à abandonner le projet, par la voix de leurs ministres des Affaires étrangères. Le Royaume-Uni s'est aussi exprimé contre le projet, pour lequel les autorités israéliennes ont une fenêtre de tir de quelques mois, jusqu'aux élections américaines, sources d'incertitudes pour le maintien du soutien américain, vu que le candidat démocrate Jo Biden y est opposé.

Sans aide du FMI, le Liban plongera-t-il en "enfer"?



Le Liban plongera-t-il en "enfer" sans une aide de plusieurs milliards de dollars du FMI? Les négociations sont au point mort, en l'absence de mise en oeuvre par le gouvernement de réformes qui semblent pourtant inévitables pour interrompre l'effondrement économique du pays.

Le petit pays du Proche-Orient vit la pire crise économique de son histoire, aggravée par la pandémie mondiale de Covid-19 et un contexte politique délicat exacerbé par les tensions entre le mouvement du Hezbollah, un allié de l'Iran qui domine la vie politique libanaise, et les Etats-Unis.

Ces derniers mois, des dizaines de milliers de Libanais ont été licenciés ou ont subi des coupes salariales. La monnaie nationale est en chute libre, de même que le pouvoir d'achat. Et les épargnants n'ont pas libre accès à leur argent, les banques ayant imposé des restrictions draconiennes sur les retraits et les transferts à l'étranger à cause de la pénurie du dollar.

En défaut de paiement, le Liban a adopté fin avril un plan de réformes pour négocier une aide du Fonds monétaire international (FMI), susceptible de redonner un peu de confiance à d'autres

baillleurs. Mais, après plus de deux mois et 16 séances de négociations entre l'institution basée à Washington et le gouvernement libanais, les pourparlers piétinent. "Le FMI a quitté la séance des négociations", a dit un négociateur libanais sous couvert de l'anonymat.

Une autre source libanaise proche du dossier fustige les louvoisements des responsables libanais. "Personne (d'entre eux) ne veut de réformes" réclamées pourtant depuis des décennies. "Chaque faction lutte pour ses intérêts personnels et laisse le pays couler."

L'incurie ne surprend pas, dans un pays abonné aux crises à répétition, écartelé entre diverses influences étrangères et où les partis sont habitués aux marchandages interminables. Les dirigeants libanais eux-mêmes sont accusés de profiter d'un système gangréné par le clientélisme et les pots-de-vin. Il y a "un lobby très puissant" prêt "à brûler le pays pour éviter que soit exposé tout ce qu'il a commis", accuse le négociateur.

L'heure est grave, pourtant. Près de la moitié des quelque quatre millions de Libanais vivent dans la pauvreté et 35% de la population active est au chômage. Le ras-le-bol a déclenché en octobre 2019 un mouvement de contestation inédit contre

la classe politique inchangée depuis des décennies.

A ce jour, Beyrouth espère environ 10 milliards de dollars d'aide du FMI. Mais pendant les négociations, une commission parlementaire et le gouvernement ont même divergé sur l'estimation des déficits publics, de ceux de la Banque centrale et de ceux des banques: de 60.000 à 241.000 milliards de livres libanaises (soit des dizaines de mds USD). Le FMI a réclamé une seule évaluation. La dernière séance "s'est très mal passée", confirme une source occidentale au fait des négociations. Le FMI a demandé "qu'on arrête de les mener en bateau".

Coup sur coup, deux hauts responsables gouvernementaux participant aux négociations ont démissionné. La prochaine séance, purement technique, doit aborder l'épineux dossier du secteur de l'électricité - un gouffre financier. "Rien ne bouge", s'est alarmé cette semaine le chef de la diplomatie française Jean-Yves Le Drian en annonçant une prochaine visite à Beyrouth. "Aidez-nous à vous aider, bon sang!"

Son homologue américain Mike Pompeo a, lui, affirmé que son pays "soutenait le Liban tant qu'il mène les bonnes réformes et qu'il n'est pas sous la coupe de

l'Iran."

Parmi les réformes attendues: réduction des dépenses publiques et augmentation des recettes, à travers la collecte des taxes et la lutte contre la contrebande. Mais "il n'y a pas de volonté politique", insiste l'analyste Nasser Yassine. Tout changement priverait les politiciens "de leur pouvoir, de leur main-basse sur l'Etat, l'économie et la société."

Le FMI attend un audit des comptes de la Banque centrale et une régulation des contrôles de capitaux informels. Il réclame un flottement de la monnaie nationale, pour éliminer le gouffre entre le taux de change officiel (1.507 livres pour un dollar) et un marché noir où le dollar est échangé à 9.000 livres. Un échec des négociations avec le FMI entraverait en outre le déblocage de 11 milliards de dollars d'aides promis en 2018 lors d'une conférence à Paris.

Pour la source occidentale, il ne pourrait y avoir d'alternative aux négociations avec le FMI. "Le pays s'écroule. Il faut le label du FMI pour vous remettre sur les rails de l'honorabilité". Même constat pour la source libanaise proche du dossier. "Avec un taux de change qui part en vrille et que rien" n'arrête, et "sans le FMI, le Liban se dirige vers l'enfer".

La Chine annonce des représailles après les sanctions américaines



La Chine a annoncé vendredi des représailles contre les Etats-Unis, après des sanctions de Washington à l'encontre de plusieurs dirigeants chinois accusés d'atteintes aux droits de l'Homme contre la minorité musulmane ouïghoure au Xinjiang (nord-

ouest). Cette région semi-désertique d'environ 25 millions d'habitants a longtemps été frappée par des attentats attribués par Pékin à des séparatistes ou des islamistes. Elle fait l'objet depuis quelques années d'une ferme reprise en main.

Plus d'un million de musulmans, no-

tamment des Ouïghours, sont ou ont été internés dans des camps du Xinjiang, selon Washington et des organisations internationales de défense des droits de l'Homme. La Chine dément ce chiffre et affirme qu'il s'agit de centres de formation professionnelle, destinés à aider la population à trouver un emploi afin de l'éloigner de la tentation de l'extrémisme islamiste.

Depuis longtemps en première ligne sur le dossier, Washington a infligé jeudi des sanctions à l'encontre de plusieurs dirigeants chinois, accusés d'être liés à "de graves atteintes" aux droits de l'Homme au Xinjiang. Les visas d'entrée aux Etats-Unis seront refusés à trois responsables et leurs familles, selon un communiqué du secrétaire d'Etat Mike Pompeo, pour des "mauvais traitements horribles et systématiques" à l'encontre des Ouïghours, mais aussi d'autres minorités.

"La Chine a décidé de prendre des mesures de réciprocité vis-à-vis des organisa-

tions et individus américains qui se sont mal comportés sur les questions relatives au Xinjiang", a réagi vendredi Zhao Lijian, porte-parole du ministère chinois des Affaires étrangères. "Cette initiative américaine s'ingère gravement dans les affaires intérieures de la Chine, enfreint les normes fondamentales des relations internationales et porte gravement atteinte aux relations sino-américaines", a-t-il souligné lors d'une conférence de presse.

Parmi les personnes visées par les sanctions des Etats-Unis figure Chen Quanguo, le principal responsable du Parti communiste chinois (PCC) au Xinjiang. Il est considéré comme l'architecte de la politique sécuritaire de Pékin dans la région. La Chine se félicite de l'absence d'attentats depuis l'arrivée en fonctions de M. Chen et la mise en place d'une surveillance omniprésente: contrôles d'identité, caméras de reconnaissance faciale ou encore barages policiers.

Renault Maroc toujours leader avec 43% de part de marché au premier semestre

Le Groupe Renault Maroc a clôturé le premier semestre 2020 avec 43% de part de marché cumulée, et ce dans un marché toutes marques (MTM) qui régresse de 43,3%, a annoncé, mercredi, le constructeur automobile.

Le Groupe a réalisé au terme de ce semestre une performance exceptionnelle avec au total 19.689 livraisons dans un contexte exceptionnel, soulignait-il dans un communiqué, faisant état d'une part de marché sur le mois de juin de 41,9%, avec les marques Renault à 12,8% et Dacia à 29,1%, qui demeurent leaders du MTM en volume et en parts de marché.

Ainsi, rapporte la MAP, le Groupe Renault Maroc consolide sa position de leader du marché marocain et continue de décrocher 7 places du "Top Ten" des meilleures ventes, avec au podium Sandero, Dokker et Logan. Clio est classée 4ème sur le "Top Ten", suivie de Lodgy en 5ème position et de Duster en 6ème position, alors que Kangoo s'est maintenue à la 7ème position.

Avec 2.812 livraisons en juin, la marque Dacia consolide sa position de leader du marché des véhicules particuliers et utilitaires (VP-VU), cumulant ainsi 13.828 livraisons sur le premier semestre pour une part de marché cumulée de 30,2%, ajoute le Groupe, faisant observer que la marque Renault est classée deuxième de ce marché avec 1.234 livraisons en juin et un cumul de 5.861 véhicules écoulés durant les six premiers mois de l'année, portant sa part de marché à 12,8%.

En outre, le Groupe a consolidé sa position de leader en VU/VUT avec un cumul de 1.538 unités livrées et 25,9% de part de marché, selon la même source.

Pour répondre aux demandes des clients des marques Renault et Dacia, le Groupe, indique la même source, propose des offres adaptées, en l'occurrence un crédit gratuit sans frais de dossier pour les fonctionnaires, 6 mois de différé pour les particuliers, un crédit gratuit pour les sociétés et les taxis et d'autres formules de financement et une offre à taux 0% pour les petits budgets permettant l'accès à la mobilité à seulement 55 dirhams par jour.

"Le dispositif de précommande en ligne est aussi disponible depuis le mois d'avril sur les deux marques Renault et Dacia", conclut le communiqué.

Huiles végétales, sucre et produits laitiers font grimper les prix mondiaux des produits alimentaires



Le rebond des cotations des huiles végétales, du sucre et des produits laitiers ont fait grimper, pour la première fois depuis le début de l'année, les prix mondiaux des produits alimentaires en juin 2020.

En effet, « l'Indice FAO des prix des produits alimentaires affichait une moyenne de 93,2 points en juin, soit en hausse de 2,4% par rapport au mois précédent », a annoncé l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO).

Cependant, face aux incertitudes du marché causées par la pandémie de coronavirus (Covid-19), la « plupart des prix sur les marchés des céréales et de la viande ont persisté vers une tendance à la baisse », a relevé l'agence onusienne.

En détail, après quatre mois d'affilée de baisse, l'Indice FAO du prix des huiles végétales s'est accru de 11,3% en juin, gagnant ainsi 8,8 points. « Ce rebond s'explique essentiellement par la hausse des cours de l'huile de palme, et aussi des huiles de soja, de tournesol et de colza », a indiqué la FAO.

Dans un communiqué publié récemment, l'agence explique la forte hausse du prix des huiles de

palme par la relance de la demande mondiale d'importations. Laquelle est « favorisée par un relâchement des mesures de confinement liées au Covid-19 dans de nombreux pays et aux inquiétudes concernant d'éventuels reculs de production face aux pénuries de main-d'œuvre ».



Les cours des céréales et de la viande persistent vers une tendance à la baisse face aux incertitudes causées par la pandémie

Avec une valeur moyenne de 75,0 points en juin, correspondant à une hausse de 7,2 points, l'Indice FAO des prix du sucre a progressé de 10,6% par rapport au mois précédent.

Selon les explications de la FAO, « la hausse du pétrole brut a contribué à faire augmenter les marchés du sucre, encourageant les raffineries de sucre au Brésil à puiser dans leurs stocks de canne à sucre pour produire de l'éthanol au lieu du sucre ». Ce qui a, de ce fait, affecté les disponibilités à l'exportation du sucre ainsi que les prix.

Avec une valeur moyenne de 98,2 points en juin, soit une hausse de 3,8 points, l'Indice FAO des prix des produits laitiers a connu une hausse de 4% par rapport à mai.

Quand bien même cet indice est resté à un niveau 4,6 % inférieur à son niveau de juin 2019, force est de constater que le mois dernier a marqué la première hausse de l'indice après quatre mois de déclin consécutifs.

« La relance des demandes d'importations pour des stocks immédiatement disponibles associée à la baisse saisonnière des stocks en Europe et à une disponibilité li-

mitée en Océanie ont contribué à la hausse récente des prix », a fait savoir la FAO.

Concernant l'Indice FAO des prix des céréales, l'agence annonce qu'il a baissé de 0,6% depuis mai (correspondant à une valeur moyenne de 96,9 points en juin), en raison « de nouvelles récoltes dans l'hémisphère nord et de meilleures perspectives de production dans de nombreux pays exportateurs, y compris dans la région de la mer Noire ».

Quant à l'Indice FAO des prix de la viande, il s'est établi à 95,2 points en moyenne en juin, accusant ainsi un repli de 0,6%, avec une moyenne en baisse de 6% par rapport à sa valeur de juin 2019.

Selon la FAO, les cotations pour la viande de bœuf et de volaille ont reculé du fait de la hausse des disponibilités à l'exportation dans les principales régions productives.

S'agissant des prix de la viande de porc, l'agence a noté qu'ils « ont enregistré une petite hausse, principalement en Europe, alors que se profile un nouveau relâchement des restrictions mises en place sur les marchés suite à la pandémie du Covid-19 ».

Alain Bouthy

RAM lancera un nouveau programme de vols adapté aux conditions imposées par le gouvernement

La Royal Air Maroc (RAM) a annoncé, jeudi, qu'elle mettra en place un nouveau programme de vols qui sera adapté aux conditions imposées par le gouvernement dans le cadre de l'opération de déplacement par voies aérienne et maritime entre le Maroc et le reste du monde sous certaines conditions.

Ainsi, la compagnie nationale a signalé, dans un communiqué, qu'il s'agira de vols spéciaux qui seront programmés, en parfaite coordination avec les autorités marocaines concernées.

Ces vols concerneront un nombre limité de destinations, composées en partie de routes déjà desservies par la Royal Air Maroc, ajoute la même source, précisant que le programme devrait être finalisé pour un début de commercialisation avant la fin de cette semaine, et dès lors les modalités de vente des billets seront communiquées.

Par ailleurs et conformément aux recommandations des pouvoirs publics et aux normes internationales, la

RAM a mis en place des mesures de sécurité sanitaire afin de garantir la santé et la sécurité de ses clients et de son personnel.

A cet effet, la compagnie nationale précise que le port du masque est obligatoire sur l'ensemble de ses vols et que seuls les sacs à main et les sacs pour enfants et pour ordinateurs sont autorisés à bord comme bagages cabine.

La RAM rappelle également que ses services procèdent, entre autres, à la désinfection régulière des avions et de tous les espaces empruntés par les passagers depuis l'enregistrement jusqu'à l'embarquement, poursuit le communiqué.

De même, les mesures de sécurité sanitaire sont extrêmement respectées durant l'opération d'embarquement comme le respect de la distanciation dans la zone d'embarquement, dans les bus de transfert et dans les escaleaux et les passerelles, conclut la compagnie aérienne nationale.



Le CESE appelle à accélérer la transition énergétique

Le Conseil économique, social et environnemental (CESE) a appelé à mettre en place une nouvelle stratégie afin d'accélérer la transition énergétique et d'installer le Maroc dans la croissance verte.

Le CESE qui a présenté, jeudi lors d'une rencontre virtuelle, son avis intitulé "Accélérer la transition énergétique pour installer le Maroc dans la croissance verte", a souligné que cette nouvelle stratégie devra être socialement juste, équitable et inclusive, responsable sur le plan environnemental et soutenable sur le plan financier.

S'exprimant lors d'un atelier de restitution dédié à la présentation de cet avis, Abdellah Moustaqi, rapporteur du thème, a indiqué que cette stratégie doit en définitive permettre de bien gérer les impacts, en maîtrisant et en minimisant les plus nocifs d'entre eux et en maximisant les plus avantageux pour l'ensemble de la communauté, rapporte la MAP.

En outre, cette stratégie devra être planifiée de manière holistique et s'articuler autour de l'augmentation de la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique, de la maîtrise de la demande par la promotion de l'efficacité énergétique et de la production décentralisée, l'émergence et le développement de filières du futur autour du "Power to X", le soutien de l'innovation et de l'appropriation technologique au service de l'intégration industrielle, a ajouté M. Moustaqi.

A cet effet, le CESE appelle à augmenter la part de l'électricité verte dans le mix énergétique, à encourager la production décentralisée et la digitalisation des services énergétiques et à permettre à l'efficacité énergétique de jouer pleinement son rôle dans la transition énergétique et dans l'amélioration du pouvoir d'achat des ménages.

Le Conseil préconise également de transformer la mobilité vers un transport en commun de qualité, massif, propre, digitalisé et électrique, d'avancer sur la réflexion sur la réforme de la compensation du butane qui préserve sa dimension redistributive et recourir au dessalement d'eau de mer, couplé à l'énergie renouvelable comme l'une des solutions pour l'eau potable et pour certaines cultures agricoles, en com-

plément d'une gestion optimale de la demande.

Sur le plan de l'amélioration du positionnement international du Maroc en matière énergétique, le CESE appelle à renforcer les échanges avec l'Europe et construire des partenariats africains, à lancer de nouvelles filières énergétiques et des partenariats stratégiques avec l'Europe et l'Asie, soulignant la nécessité d'accompagner la transition par une politique

volontariste d'intégration industrielle territorialisée.

De même, il est nécessaire de placer le capital humain au centre de cette transition énergétique en adaptant les programmes de formation et en encourageant la R&D, a souligné M. Moustaqi.

En conclusion, le CESE recommande à retracer les engagements de l'ensemble des parties prenantes, au sein d'une Charte nationale de la transition énergétique.



Installer le Maroc dans la croissance verte



Les investisseurs étrangers détiennent 31,94% de la capitalisation boursière à fin 2019

La part de la capitalisation boursière détenue par des étrangers s'est élevée à 31,94% à fin 2019, pour un montant de 200,19 milliards de dirhams (MMDH), demeurant ainsi quasiment au même niveau que l'année précédente (32,56%), selon l'Autorité marocaine du marché des capitaux (AMMC).

En montants investis, les capitaux étrangers ont augmenté de 5,61%, précise l'AMMC dans son rapport sur l'investissement étranger en instruments financiers, attribuant cette progression à une hausse des prix des actions cotées composant les portefeuilles des étrangers.

A fin 2019, rapporte la MAP, l'investissement étranger a couvert l'ensemble des entreprises cotées à la bourse de Casablanca à des niveaux variables, en référence à leur capitalisation boursière, ajoute le rapport, notant que pour 50 sociétés, l'investissement étranger représente moins de 25% de leur capitalisation boursière, dont 43 sociétés pour moins de 10%.

Pour 9 sociétés, l'investissement étranger représente une part comprise entre 25% et 50%, 7 sociétés ont une part du capital entre 50% et 75%, alors que 9 sociétés ont une part du capital déteu par les étrangers représentant plus de 75%.

Rappelant que toute participation qui représente plus de 4% du capital d'une société cotée est qualifiée de stratégique, l'AMMC a souligné que les participations stratégiques dominent l'investissement étranger en titres cotés, puisqu'elles représentent plus de 91% du total des montants investis, en quasi-stagnation par rapport au niveau enregistré en 2018.

De manière générale, la part flottante (participations inférieures à 4% du capital) de l'investissement étranger à la Bourse de Casablanca reste marginale dans la mesure où elle ne représente que 2,71% de la capitalisation boursière à fin 2019, fait observer

l'AMMC, notant qu'à l'échelle de la capitalisation boursière flottante, la part flottante de l'investissement étranger représente 11,33%.

En termes de participations stratégiques, les deux secteurs "Electricité" et "Equipements électroniques et électriques", représentés respectivement par les sociétés Taqa Morocco et Nexans Maroc, affichent des taux de détention respectifs de 86% et 84%. Ces secteurs sont suivis par les secteurs "Boissons", "Télécommunications", "Ingénieries et biens d'équipement industriels" et "Services aux collectivités" qui sont détenus à plus de 50% par des étrangers.

Musée Mohammed VI d'Art moderne et contemporain

Préparation d'une exposition retraçant "le parcours de l'art marocain depuis 1914"

Une nouvelle exposition, retraçant "le parcours de l'art marocain depuis 1914", est en pleine préparation au musée Mohammed VI d'Art moderne et contemporain (MMVI), a annoncé Abdelaziz El Idrissi, directeur du MMVI. Cette nouvelle exposition, a déclaré M. Idrissi à la MAP, va tenter de retracer "le parcours de l'art marocain depuis Ben Ali Rbati", en s'arrêtant sur les grands courants qui ont régné au Maroc, essentiellement à partir des années cinquante. Elle sera prête pour la fin du mois, et s'ouvrira dès lors au public marocain, a-t-il précisé. Le courant des années cinquante sera notamment représenté par Mohamed Sarghini et ses contemporains, a poursuivi le directeur du MMVI, mais aussi par les artistes qui ont gravité, dès l'établissement des écoles des beaux-arts de Tétouan et de Casablanca, autour du "mouvement de Casablanca".

Composée de deux collections nationales majeures, cette exposition regroupe à la fois les collections de l'Académie du Royaume et du ministère de la Culture, a affirmé M. Idrissi, toutes deux réunies dans l'objectif d'élaborer ce parcours "riche, diversifié, coloré et très intéressant pour l'histoire de l'art du Maroc".

Pour la première fois, le public aura l'occasion de découvrir "autant d'œuvres exposées dans un seul parcours", dont certaines "qui n'ont jamais été présentées auparavant", a-t-il révélé, citant à ce propos les travaux de "Kacimi, Bellamine, Gharbaoui, Cherkaoui, Bennani, Melehi, Hamidi, Harii, Hamri et Yacoubi", des artistes "qui ont conjugué les influences européennes à partir des années trente". S'inspirant des mouvements ayant régné au cours de cette période et de la culture qu'a connue le pays à cette époque, ces artistes ont "exercé une

pratique artistique assez particulière", a confié le responsable, donnant l'exemple de Yacoubi, Hamri et Meriem Amziane, première femme marocaine à avoir suivi une formation en Espagne, ou de Sarghini et de nombreux autres artistes qui ont fréquenté les écoles de Tétouan et de Casablanca avant de s'envoler vers l'Europe. Aussi, l'exposition célébrera les œuvres d'artistes ayant pris part à la fameuse exposition de la place de Jamaâ El Fna dont Melehi, Belkahia, Chebaâ et Hamidi, ainsi que ceux ayant évolué à l'école de Paris, cas de Gharbaoui. A ces noms s'ajoutent Cherkaoui, référence de la modernité marocaine, et Miloud Labied, venu bien après. Il est en fin à rappeler que le Musée Mohammed VI d'art moderne et contemporain (MMVI), inauguré par S.M le Roi Mohammed VI en octobre 2014, est la première institution muséale dans le Royaume à se consacrer

entièrement aux arts moderne et contemporain, et également la première institution publique à répondre aux normes muséographiques internationales.

L'architecture du MMVI est intimement liée à la ville où il est bâti. Situé au cœur de la capitale dont l'architecture est à la fois empreinte d'une identité spécifique mais aussi d'une riche diversité culturelle, le bâtiment est né d'une volonté d'intégration dans ce tissu urbain. Pour se faire, une démarche conceptuelle consistant à harmoniser les processus de création moderne avec le patrimoine séculaire assimilé a été adoptée. Les motifs traditionnels ont ainsi été réinvestis et stylisés, afin d'apporter une touche contemporaine à l'édifice. Le MMVI ambitionne de couvrir l'évolution de la création artistique marocaine dans les arts plastiques et visuels, du début du XXème siècle à nos jours.



Les César font un pas vers la parité et la démocratie interne



Une première réponse aux accusations de sexisme, d'entre-soi et d'opacité : cinq mois après une crise inédite, l'Académie des César a adopté une profonde refonte de son fonctionnement, mettant l'accent sur la démocratie interne et la parité hommes/femmes. Au terme d'une réunion à huis-clos dans les locaux du Centre national de la cinématographie (CNC), les administrateurs de l'Académie ont voté une profonde réforme des statuts.

Ils avaient démissionné en bloc mi-février après plusieurs semaines de crise ouverte, précipitant une crise inédite dans le cinéma français. Jusqu'ici opaque et fondé sur la cooptation, le fonctionnement des César est largement simplifié. Les 4.313 membres de l'Académie, ces personnalités et professionnels du 7e art qui décernent les récompenses les plus convoitées du cinéma français, pourront désormais se présenter et élire pour quatre ans leurs représentants dans l'association qui organise la cérémonie. Ces nouveaux élus s'ajouteront aux professionnels français ayant décroché un Oscar, qui étaient déjà membres de droit, ainsi qu'aux autres anciens membres qui feront la demande, d'ici fin juillet, de conserver leurs sièges. Ces élections, cruciales

pour tourner la page d'une institution accusée d'opacité et d'entre-soi par de nombreuses personnalités du 7e art, devaient avoir lieu avant début septembre. La réforme met aussi l'accent sur l'égalité hommes/femmes, la crise ayant jeté une lumière crue sur la place réservée à ces dernières dans le cinéma français.

Deux semaines après la démission collective des administrateurs, la 45e cérémonie des César avait en effet été marquée par des manifestations féministes et le départ fracassant de l'actrice Adèle Haenel, quand Roman Polanski, visé par des accusations de viols, s'est vu attribuer en son absence le prix de la meilleure réalisation.

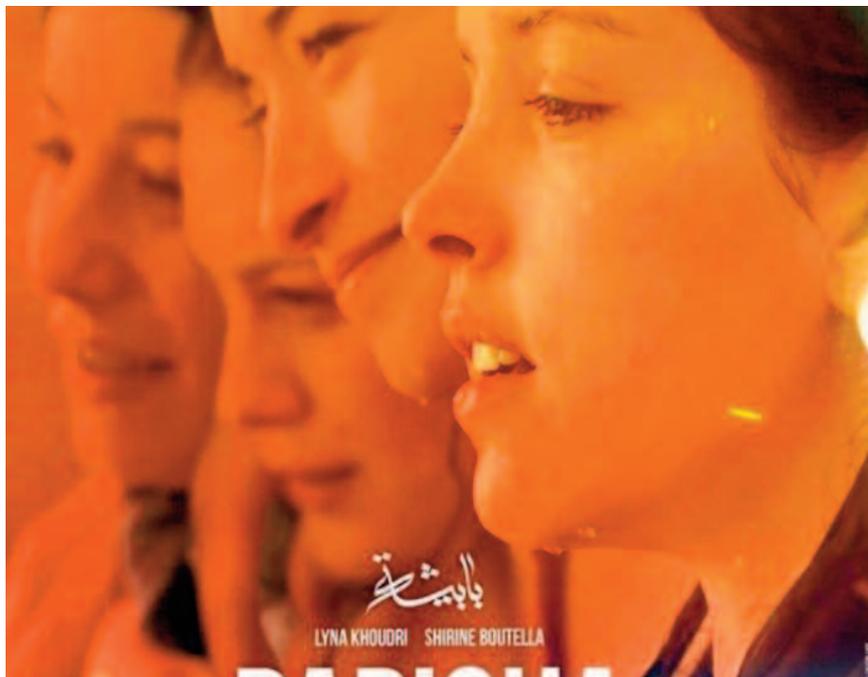
Les nouveaux statuts comportent une mesure phare : la présidence des César sera désormais assurée par un "tandem" des deux sexes. La "parité intégrale" devra aussi être strictement respectée dans l'assemblée générale de l'association, son conseil d'administration et son bureau. Le tout pour des mandats de deux ans, renouvelables une fois. L'ancien président à la gouvernance controversée, le producteur Alain Terzian, parti avec la crise, avait passé 17 ans aux commandes.

Les futurs dirigeants devront en-

suite s'atteler à une deuxième tâche : renforcer "la parité, la diversité et la représentativité" de l'Académie des César elle-même, suffisamment rapidement pour pouvoir organiser l'édition 2021. Avec cette réforme, menée sous l'égide du Centre national de la cinématographie, qui ne finance pas les César mais avait été appelé à la rescousse face à la gravité de la crise, l'Académie franchit un premier cap. Avec l'objectif de sauver l'institution, apparue en décalage avec des enjeux qui agitent le cinéma, en France et au-delà. "C'est une petite révolution !", s'est réjoui le producteur Alain Rocca, 64 ans, présent lors du vote. "Il faut maintenant qu'une nouvelle génération prenne la main, l'idée c'est de faire un appel d'air pour que des nouveaux puissent penser ce que doivent être les César des années 2020", a-t-il expliqué à l'AFP.

"Le risque, c'est qu'il y ait plein de monde pour gueuler sur ce qui ne va pas, mais moins pour se retrousser les manches pour les César 2021", pointe-t-il. "On est sur la bonne voie, et l'impératif c'est que les César se poursuivent dans les meilleures conditions possibles", abonde l'ancien président du Festival de Cannes, Gilles Jacob, 90 ans, qui a pu voter par procuration.

“Papicha” au Festival du cinéma arabe de Séoul



Le long métrage de fiction “Papicha” de l’algérienne Mounia Meddour sera projeté au 9ème Festival du cinéma arabe de Séoul (Corée), prévu du 16 au 21 juillet, annoncent les organisateurs sur le site Internet de l’événement. Programmé à Séoul (capitale) et à Busan (Sud-est de la Corée du sud), dans la section “Focus 2020: Arab Women Filmmakers Now” (“Focus 2020: Les femmes cinéastes arabes maintenant), “Papicha” figure aux côtés du documentaire, “17” de la Jordanienne

Widad Shafakoj et des fictions produites en 2019, “Le rêve de Noura” de la Tunisienne Hind Boujemaa, “Balance” et “Le candidat parfait” des Saoudiennes, Shahad Ameen et Haifaa Al Mansour.

Produit également en 2019, “Papicha”, traite en 90 mn du quotidien d’un groupe de jeunes femmes algériennes dans les années 1990, à travers l’histoire d’une étudiante, qui, voulant devenir styliste de mode, vend ses créations de haute couture dans les boîtes de nuits. Le casting du

film réunit entre autres jeunes acteurs, Samir El Hakim, Shirine Boutella, Amira Hilda et Zahra Doumendji. Le premier long métrage de Mounia Meddour a été primé dans différents festivals de cinéma dans plusieurs pays, en France et en Egypte notamment. Evènement non compétitif créé en 2000, le Festival du cinéma arabe de Séoul se fixe pour objectif de mettre en valeur les productions cinématographiques issues des pays arabes. (APS) 52048/400/362 ttt aps fr

Bouillon de culture

Johnny Depp

L’acteur américain Johnny Depp a assuré jeudi devant la justice britannique avoir été affaibli par sa dépendance à la drogue au point d’être incapable de frapper son ex-épouse Amber Heard comme elle l’affirme, disant diriger sa violence contre des “objets inanimés”. Le héros de la saga “Pirate des Caraïbes” poursuit devant la Haute Cour de Londres le tabloïd The Sun, à qui il reproche d’avoir présenté comme un fait avéré, dans un article publié en avril 2018, qu’il ait frappé son ex-femme, ce qu’il dément. Au troisième jour du procès, le comédien de 57 ans est notamment revenu sur un incident présumé de 2014 quand il se trouvait en désintoxication sur une île privée des Bahamas, en présence de l’actrice. “Je souffrais énormément et j’avais des spasmes incontrôlables”, a-t-il assuré. “Je n’ai pas poussé ou attaqué mademoiselle Heard, je n’étais certainement pas en condition de le faire”. Ce procès en diffamation, prévu pour durer trois semaines, a tourné au grand déballage entre les ex-époux, divorcés en 2017 et tous les deux présents aux audiences, avec publication de messages privés, photos et témoignages accusatoires. Venu défendre son honneur, Johnny Depp a été depuis mardi longuement interrogé sur ses excès. Il a admis une consommation de drogues variées et avoir saccagé des boîtes de nuit ou des chambres d’hôtel tout en poursuivant sa carrière. La société éditrice du Sun, NGN, affirme détenir “des preuves écrasantes” de violences envers Amber Heard, qu’il a rencontrée en 2011 sur un tournage et qu’il a épousée en 2015 à Los Angeles.



Reprise des activités à la Maison de la culture de Béni Mellal



La Maison de la culture de Béni Mellal annonce la poursuite de ses activités culturelles avec un retour au système des programmes culturels mensuels, et ce dans le cadre des mesures de déconfinement.

Le directeur de la Maison de la culture (Dar Attakafa), Tariq Rabh a expliqué que le programme mensuel du mois de juillet qui s’inscrit dans le cadre de la troisième phase du plan d’action de cette institution culturelle, est entériné sous la supervision de la direction régionale de la Culture en collaboration avec un groupe d’acteurs locaux et sera réparti en plusieurs activités à distance et d’autres en présentiel, mettant en avant l’importance de la dimension numérique qui est devenue un acquis pour la période post-confinement.

M. Rabh a souligné que le retour des activités devra se faire dans le strict respect des consignes gouvernementales relatives à la prévention du Covid-19, rappelant que la Maison de la Culture a lancé une série d’activités pour faciliter l’accès au grand public en ces circonstances sanitaires exceptionnelles en organisant la première exposition plastique au

niveau national après l’allègement des mesures de confinement sous le thème “des touches inspirées du confinement”. Le plan d’action de Dar Attakafa s’est articulé autour de plusieurs axes, à savoir, l’adaptation de ses activités avec les mesures de confinement et l’adoption d’un système de programmes hebdomadaires virtuels.

Le programme du mois de juillet comprend l’organisation de nombreuses activités culturelles, dont la poursuite des activités de la première exposition plastique au niveau national “des touches inspirées du confinement”, organisée par l’association Manbaa des arts plastiques en partenariat avec Dar Attakafa de Béni Mellal et qui connaît la participation de 09 artistes représentant une série d’écoles artistiques variées, en plus d’une exposition virtuelle transmise via le site de Dar Attakafa sur “La musique en direct” et un autre atelier consacré à la présentation de la théorie sur l’éclairage théâtral en plus d’un autre sur “l’industrie du contenu Web”, outre une série de documentaires sur les sites et monuments historiques de Béni Mellal, ajoute M. Rabh.

Sport

Le Cameroun n'a pas encore donné son accord officiel pour la tenue du dernier carré de la C1

Le Cameroun n'a pas encore donné son accord pour la tenue des rencontres du dernier carré de la Ligue des champions, édition 2020. L'information relayée par le portail africatosports.com indique que « la CAF attend la confirmation du Cameroun pays hôte de la finale sur sa disponibilité à accueillir les matchs des demi-finales pour avis ».

Si pour la finale, c'est chose acquise, avec un ultime acte qui aura pour cadre le stade flambant neuf de Douala construit en perspective du CHAN 2020 et de la CAN 2021. Pour les demi-finales, l'heure est à l'expectative pour ne pas dire à la tergiversation.

Il faut dire que cette situation ne concerne pas seulement le lieu mais aussi la date, puisque la CAF lors de son dernier Comité exécutif s'était contentée d'annoncer que les demi-finales auront lieu en septembre prochain, sans préciser le jour. D'après certaines sources, ce tour qui se jouera en matchs uniques, WAC-Al Ahly et Raja-Zamalek, ne sera disputé qu'après le 13 septembre, c'est-à-dire après la fin du championnat du Maroc de football.

Quant aux Egyptiens, ils veulent aussi leur terme favori en proposant de faire jouer ces

demi-finales du côté d'Abu Dhabi, ce qui ne tente aucunement ni la partie marocaine, ni certains dirigeants de l'instance continentale.

Bref, c'est aux autorités camerounaises que revient la décision finale, mais il faudrait trancher au plus vite afin de permettre aux quatre protagonistes de préparer la logistique de cette virée dont le point d'arrivée pourrait être Douala ou une autre ville.

A noter que la CAF vient de communiquer qu'en cas d'égalité à l'issue du temps réglementaire, les clubs recourront aux prolongations et si le match nul reste de mise, il y aura les tirs au but pour partager les deux équipes.

L'autre nouveauté concernant ces demi-finales de la C1 est l'opération des changements. Il sera permis aux clubs de procéder à cinq substitutions de joueurs.

Si la Ligue des champions continue de poser des tracasseries, il n'en est aucunement le cas pour la Coupe de la Confédération qui, à l'instar de la C1, se déroulera elle aussi sous la forme d'un match unique. Bien entendu, c'est le Complexe Moulay Abdellah de Rabat qui abritera le tour des demi-finales avec deux belles affiches dont une cent pour cent marocaine entre le Hassania



d'Agadir et la Renaissance sportive de Berkane, alors que l'autre aura pour acteurs les Egyptiens de Pyramids et les Guinéens de Horoya Conakry. Il y a lieu de rappeler en dernier lieu que la finale de la C2 se jouera aussi à Rabat. Pour ce qui est de la date, aucune précision de la CAF à ce propos n'a été donnée mais ça sera un jour de septembre ou au plus tard début octobre.

Mohamed Bourab

DHJ-Raja : Verdict la semaine prochaine

La commission de discipline et de fair-play devrait rendre son verdict concernant le fameux match de championnat DHJ-Raja au courant de la semaine prochaine.

Un verdict tant attendu mais qui devra tomber afin de permettre à la Botola de reprendre ses droits. Un concours qui débutera par la tenue de l'ensemble des matches en retard le 24 courant, alors que l'entame du cours normal du championnat est prévue pour le 12 août prochain.

Divers

Stage des U20...

La sélection nationale U20 reprend lundi ses entraînements au Complexe Mohammed VI de football à Maâmoura, et ce jusqu'au 28 juillet, a annoncé jeudi la Fédération Royale marocaine de football (FRMF).

Les joueurs effectueront les tests médicaux relatifs à la Covid-19 selon le protocole sanitaire mis en place par les autorités compétentes, a indiqué la FRMF dans un communiqué publié sur son site internet.

Voici, par ailleurs, la liste des 24 joueurs convoqués: Taha Mourid (WAC), Alaa Bel-larouch, Hamza Bousqal, Tawfik Bentayeb, Oussama Targhalline, Ahmed Harboul, Anas Nanah, Mohamed Amine Essahel, Youssef Aoujidal et Mohamed Jaoub (AMF), Youssef Laghzal, Oussama Raoui, Achraf Ramzi, Jihad Moussali, El Mehdi Maouhoub, El Mehdi El Moubarik et Montassir Lahtimi (FUS), Mohamed Souboul, Taha Al Achbili et Zakaria Drouich (RCA), Ibrahim Chahir (OCK), Youssef Sraidi (AS FAR), Reda Zemrani et Mohamed El Mahdi Barkaoui (KACM).

...Et des U17

La sélection nationale U17 a entamé vendredi ses entraînements au Complexe Mohammed VI de football à Maâmoura, et ce jusqu'au 28 juillet, a annoncé jeudi la Fédération Royale marocaine de football (FRMF). Les joueurs devaient effectuer les tests médicaux relatifs à la Covid-19 selon le protocole sanitaire mis en place par les autorités compétentes, a indiqué la FRMF dans un communiqué publié sur son site internet.

Voici, par ailleurs, la liste des joueurs convoqués: Anas Mimouni, Youssef Bourhil, Taha Bentaleb, Abessamad Ammal, Youssef Allaoui et Salaheddine Allam (AS FAR), Salam Chaouma et Charaf Eddine Ennadiouri (FUS), El Ayadi Abdelmoughit (MAS), Omar Sadik, Mouad Dehak, Youssef Charouq, Mohamed Jazouli, Yassine Khalifi, Abdellah Baallal, Taha Souiri, Ayoub El Hammani, Walid Hasbi, Younes Akhe-raz et Hassan Aqboub (AMF).

Distinction de Boussefiane

Le jeune attaquant marocain Hicham Boussefiane, sociétaire de FC Malaga (D2 du championnat espagnol), a offert, mercredi soir, une précieuse victoire à l'équipe andalouse, plus proche du maintien.

Lors du match décisif contre Deportivo La Corogne comptant pour la 35ème journée du championnat espagnol, Boussefiane a marqué le seul but de la rencontre à la 61ème minute sur une passe décisive de Juanpi Anor.

Avec cette victoire, l'équipe andalouse est 14ème avec 49 points, à 4 unités de la zone rouge, alors que le Deportivo La Corogne stagne à la 16ème position avec 48 points.

Considéré comme l'un des grands espoirs du FC Malaga, Hicham Boussefiane est lié contractuellement au club andalou jusqu'en 2022 avec une clause libératoire de dix millions d'euros.

Le jeune prodige marocain a été formé à l'Académie Mohammed VI de football.

Une série de réunions de la DTN pour développer le football national



Le président de la Fédération Royale marocaine de football (FRMF), Fouzi Lekjaa, a tenu une série de réunions avec la Direction technique nationale (DTN) afin de fixer les grandes lignes pour développer la discipline.

Dans un communiqué publié jeudi, la FRMF a indiqué que M. Lekjaa a demandé à la DTN de procéder à la programmation des différents entraînements des sélections nationales

suite à la décision du Comité directeur de l'instance fédérale en date du 23 juin 2020 de reprendre les activités footballistiques au Royaume. Cette reprise, selon le Comité directeur, devra s'accompagner de plusieurs mesures préventives ayant pour objectif principal de réaliser des résultats positifs pour le football marocain et de relever le niveau de sa pratique, a souligné le communiqué.

Dans ce même contexte, M. Lekjaa a souli-

gné la nécessité de mettre en place un contrat-programme entre la FRMF et la DTN au titre de la période 2020-2024 de façon à définir les responsabilités et les rôles, accorder davantage d'intérêt au travail de base aussi bien au niveau local que régional et élaborer un programme de formation et de restructuration pour développer les niveaux technique et physique.

Le programme visera également à former des entraîneurs (hommes et dames), doter les clubs et les ligues en équipements footballistiques avec une technologie nouvelle afin de faciliter la mission des cadres techniques, restructurer le football féminin, programmer un tournoi national professionnel du football féminin, adopter le programme Sport-Etude et accompagner financièrement le développement du football féminin.

S'agissant du futsal, il s'agit de former des sélections nationales U17 et U23 (masculine et féminine), développer le championnat national (D1, D2), intensifier les entraînements des sélections nationales en prévision des prochaines échéances et accompagner les jeunes joueurs et joueuses.

D'autres réunions consacrées aux différentes composantes de la DTN seront bientôt organisées, souligne la FRMF.

Ligue des champions

L'UEFA prévoit un huis clos pour son "Final 8"



L'UEFA joue la prudence: face à la recrudescence du coronavirus dans la région de Lisbonne, l'Union des associations européennes de football a annoncé jeudi que son tournoi final de Ligue des champions (12-23 août) se déroulerait a priori à huis clos dans la capitale portugaise.

Le président de l'instance, Aleksander Ceferin, s'était laissé le temps de la réflexion en indiquant que le dossier de la présence ou non de spectateurs pour ce tournoi inédit serait "régulièrement évalué". Il a tranché à la veille du tirage au sort de la phase finale, prévu vendredi à Nyon: la Coupe aux grandes oreilles sera très probablement décernée en 2020 sans supporters en tribunes.

"Le Comité exécutif de l'UEFA a jugé prudent de prendre la décision de faire jouer les matches UEFA à huis clos jusqu'à nouvel ordre", a précisé l'instance dans un communiqué, indiquant que les phases finales de Ligue Europa et de Ligue des champions féminine, prévues en août respectivement en Allemagne et au Pays basque espagnol,

étaient également concernées par cette mesure. Tout comme les rencontres de qualification pour les éditions 2020-2021 des Coupes d'Europe se déroulant sur un match sec, sans confrontation aller-retour.

"L'UEFA suit l'évolution de la situation et proposera toute levée totale ou partielle de ces aménagements en temps voulu", a ajouté la confédération européenne.

L'entrée en vigueur début juillet de mesures de confinement concernant une vingtaine de quartiers de la banlieue nord de Lisbonne, où persistaient des foyers de contagion, avait alimenté les inquiétudes sur les conditions sanitaires entourant la compétition de l'UEFA.

La C1 doit se terminer du 12 au 23 août dans deux stades de la capitale portugaise, ceux du Benfica et du Sporting. Les quarts de finale, les demi-finales et la finale y sont prévus, chaque confrontation se résumant à un seul match sec au lieu de l'habituel format aller-retour.

Le Premier ministre portugais Antonio Costa

a laissé entendre mercredi que les mesures de confinement concernant ces quartiers de la ceinture nord de la capitale, en vigueur jusqu'à mercredi prochain, devraient être prolongées au moins jusqu'à fin juillet.

Mais l'UEFA a plusieurs fois martelé qu'elle ne disposait pas de "plan B" à son "Final 8" lisboète.

L'annonce était attendue par les groupes de supporters, qui devront soutenir leur équipe depuis leur télévision.

"L'UEFA a été prudente jusqu'ici, c'est tout à fait compréhensible qu'elle le reste. Maintenant, notre vigilance est sur d'autres points: sur la présence ou non d'ambiance artificielle, d'images en réalité augmentée pour remplacer les spectateurs, de chants qui pourraient être rajoutés pour la retransmission télé", a réagi auprès de l'AFP Ronan Evain, directeur général du réseau Football Supporters Europe (FSE). "Il y a une opposition assez ferme de la part des groupes actifs (...). Le huis clos doit s'appliquer à tout le monde."

La Confédération européenne de football par

ailleurs officialisé jeudi, à la veille de tirer au sort les affiches et le tableau de son tournoi final, que les 8es de finale retour n'ayant pas été joués, comme Juventus Turin-Lyon, se dérouleront sur le terrain de l'équipe devant recevoir, à huis clos.

L'UEFA avait un temps laissé ouverte la possibilité d'organiser ces rencontres au Portugal en cas d'aggravation de la situation sanitaire, mais elle souligne que "tous les clubs devant jouer à domicile leur match retour jouent actuellement les matches restants de leurs ligues domestiques dans leurs propres stades et que le déplacement est possible sans restrictions pour les clubs visiteurs".

Pour sa Ligue Europa (C3), qui se clôturera dans un format similaire disputé dans quatre stades en Allemagne, l'UEFA a pris la même décision pour les six huitièmes de finale retour restant à disputer.

Pour les deux dernières oppositions (AS Rome - Séville FC et Getafe - Inter Milan), dont même le match aller n'avait pas vu avoir lieu, la qualification pour les quarts se jouera en un match sec en Allemagne, comme prévu.

Athlétisme : Drôle de meeting et un gros bug à Zurich



En attendant la reprise de la saison sous sa forme normale en août, plusieurs athlètes de renom ont fait jeudi l'expérience d'une compétition à distance très particulière disputée simultanément dans sept stades à travers le monde et marquée par un gros bug sur le 200 m.

Zurich devait initialement être le théâtre de la finale de la Ligue de diamant, le 11 septembre, mais la pandémie de coronavirus a contraint les organisateurs à annuler la réunion et à revoir totalement leurs plans. Faute de pouvoir accueillir les athlètes en raison de la crise sanitaire, ils ont eu l'idée de mettre

sur pied une soirée au format pas comme les autres, poussant encore plus loin le concept du meeting à distance déjà tenté à Oslo, le 11 juin.

Intitulé "The Inspiration Games", l'événement a réuni un plateau de choix (Allyson Felix, Noah Lyles, Christian Taylor, Shaunae Miller-Uibo, Ekaterini Stefanidi, Andre De Grasse, Omar McLeod, Jimmy Vicaut, Christophe Lemaitre...) dans sept villes en Europe et aux Etats-Unis (Zurich, Aubière en France, Lisbonne au Portugal, Papendal aux Pays-Bas, Karlstad en Suède, Walnut et Bradenton aux Etats-Unis), les athlètes, ré-

partis en trois formations (Etats-Unis, Europe et Reste du monde), s'affrontant dans huit disciplines (4 féminines, 4 masculines), certaines très classiques (perche, triple saut, 200 m) et d'autres beaucoup plus originales (100 yards, 150 m, 300 m haies, 3x100 m).

Toutes les épreuves se sont disputées à distance hormis le 100 yards (91,44 m) qui a mis aux prises à Bradenton (Floride) le Français Jimmy Vicaut, désormais basé à Jacksonville aux Etats-Unis, le Canadien Andre De Grasse, son nouveau camarade d'entraînement, et le Jamaïcain Omar McLeod, champion olympique du 110 m haies. La victoire est revenue à De Grasse (9 sec 68) devant Vicaut (9 sec 72).

Pour les autres courses, le coup de feu du starter à Zurich enclenchait celui des deux autres stades, les images étant ensuite synchronisées pour les spectateurs sur internet et les réseaux sociaux par une régie à Zurich. Ce qui a donné une sensation assez étrange, avec un écran divisé en trois ne permettant pas de deviner facilement qui avait franchi la ligne en premier. Logiquement, la compréhension des concours a été plus aisée.

Difficile également de tirer de réels enseignements d'une telle compétition sur le plan sportif tant les conditions de vent ou de température étaient différentes entre les sites (32° à Bradenton en Floride ou 27° à Walnut en Californie mais seulement 17° à Karlstad ou 18° à Papendal). Valentin Lavillenie, aligné à la perche en lieu et place de

son frère aîné Renaud, opéré du pouce la semaine dernière, a lui concouru en salle à Aubière.

La soirée a même pris un tour surréaliste lors du 200 m, le chronomètre affichant à l'arrivée un temps ahurissant de 18 sec 90 pour l'Américain Noah Lyles malgré un énorme vent de face (-3,7 m/s), très loin devant le record du monde d'Usain Bolt (19 sec 19). L'explication n'a pas tardé à arriver: le nouveau roi du demi-tour de piste, qui courrait seul à Bradenton, n'a parcouru que 185 m, ne prenant pas le départ au bon endroit de la piste. Ce qui a fait le bonheur du Français Christophe Lemaitre, vainqueur dans un temps médiocre de 20 sec 65 au Letzigrund de Zurich.

De quoi laisser sur leur faim certains participants, même sevrés de compétition depuis des mois.

"C'est très étrange et difficile de sauter sans spectateurs et les autres concurrents", a ainsi lâché Valentin Lavillenie, auteur de trois échecs d'entrée à 5,36 m et battu par le double champion du monde américain Sam Kendricks (5,81 m).

Un sentiment mitigé partagé par Allyson Felix. "C'était comme une sorte d'entraînement mais sans coéquipiers. Il est difficile de se motiver en courant en solo. Mais la course m'avait manqué. J'aime ce sport et je saisis toutes les chances de courir", a déclaré l'athlète la plus titrée de l'histoire aux JO et aux Mondiaux.

Mots flechés

Par Abou Salma

Jeux & Loisirs

AGENT DE POLICE	MINE D'OR	ÉLANCÉ	SANS MÉLANGE	CUBE VIEUX PLIS	PROMPT ET AGILE	BALAIS ÉMINENT	PARTIE DU MONDE
					NAVIRE À VOILES		
POIVRÉ				MOUVEMENT DE TERRAIN			
ARTICLE		COMPOSITEUR ALLEMAND	MOT COMPOSÉ	LETTRES DE NADOR	OS DU PIED	ROULÉ	
SOMMAIRE							
			HYMNES			TÊTE D'AIGLE	LE BON CÔTÉ DES CHOSES
PAS PRO DÉMONSTRATIF			PARTIE DE PLAISIR	POSSESSIF	TRÈS TOUCHÉ		
		BÊTE À PART SURVEILLANT			DES CLOUS		
VENU AU MONDE	TONNELLE REFRIGÉRIS					LETTRES DE MASINA	ABÎMAI
COUP DE FEU			EST TRADUIT EN ANGLAIS		BOEUF SAUVAGE		
VOYELLES		LETTRES DE MARC	CAUSE DE FIÈVRE	CORDE À NOEUD DANS LES ALPES			
A L'ENVERS: MOROSE CRACK				COURBAI			
		ÉPUISEE				EN ITALIQUE	

Solution mots flechés d'hier

BLING-BLING	FAIRE LE BON CHOIX	CUBE BIEN PLANQUÉ	D	CROQUE MORT	SODIUM SECRET	N	GRANDE CAPACITÉ	PERSONNE SOTTE	FIN DE PARTIE	RÉGIMENTER	FEINE DE COEUR
O	S	T	E	N	T	A	T	O	I	R	E
FIN DE VERBE	ER	DUPÉ EN CARTE	EU	ANCÈTRES EN RADE	A	I	E	U	X		
C	L	E	R	C	A	L	E	E	T		
LETTRE TRIBUNE	E	S	T	R	A	D	E	LA FIN DU JOUR	EN ARRIÈRE MOMENT	R	R
SYMBOLE DU COBALT	C	RAPPORTS BEAUCOUP SOMME	O	ZÉRO RÉGION DE RUSSIE	N	U	L	A			
EXCESSIVEMENT	T	R	O	P	T	A	P	S	T	R	A
P	I	S	I	N	G	E	R	H	V	I	E
ENTRE TROIS ET QUATRE	O	MOQUEUSES	D	A	U	B	E	U	S	E	S
A	N	GLOUTONS DON DU CIEL	O	G	R	E	S	A	R	T	I
BALAIS SEIN DE FEMME	N	È	N	E	R	O	L	E	P	I	G
P	E	A	N	R	I	P	E	A	L	U	M
HYMNE DE GUERRE AVENUE	P	R	U	E	N	E	E	G	R	I	S

Directeur de la Publication et de la Rédaction
Mohamed Benarbia

Secrétaire général de la Rédaction
Ahmed Saâdi

Rédaction
Mohamed Bouarab
Hassan Bentaleb
Alain Bouithy
Mourad Tabet
Wafaa Mejdoubi
Mehdi Ouassat
Chady Chaabi

Responsable des ressources humaines
Atika Rachdi

Directeur artistique
Fouad Ezzaïfir

Service technique
Khadija Sabi (Responsable)
Meryem Warrach
Myriem Rehane
Khadija Halafi
Hafid Bouzarouata
Mariama Farki
Elkandoussi Elmardi

Révision
Abdelmoumeïn Warrach

Secrétariat
Asmaa Tabaa

Photographe
Ahmed Laaraki

Documentation
Nadia Ghazali

Correspondants
Ahmadou El Katab (Laâyoune)
Abdelali khallad (Essaouira)

Collaborateurs
Mustapha Elouizi
Chouaib Sahnoun
Khalil Benmouya

Adresse de la Rédaction
33, Rue Amir Abdelkader
B.P. 2165 - Casablanca Maroc

E-mail:
liberation@libe.ma

Téléphone:
0522 61.94.04
0522 62.32.32

Fax de la rédaction:
0522 62.09.72

Service annonces et publicité
E-mail: annoncesliberation@libe.ma

Youssef El Gahs
Mouna El Youssoufi
Loubna Baghdadi
Latifa Mounib
Rkia Ait Dahman
Siham Zaïter
Fadwa Choukri

44, Avenue des F.A.R
3ème Etage - Casablanca
Tél: 0522 31.00.62
Fax: 0522 31.28.10

Imprimerie
Les Editions Maghrebines

Distribution
SAPRESS
Dossier DE PRESSE 130/64

Site web:
www.libe.ma

Journal Libération

Libération Maroc

Journal Libération

2017
www.ojd.ma

Mots croisés

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1										
2										
3								■		
4										■
5			■				■		■	
6				■		■				
7										■
8					■					
9			■					■		
10										

HORIZONTALLEMENT

- 1- Retenue
- 2- Etude des rêves
- 3- Endosser - Coordonnant
- 4- Folâtres
- 5- Nickel - Direction
- 6- Elle fait parler les Yankees - Ville à tour
- 7- Sans résultat
- 8- Cache - Plus neuves
- 9- Hollande automobile - Greffa - Note
- 10- Ils communiquent sans support

VERTICALEMENT

- 1- Désormais
- 2- Fatal
- 3- Déesse indoue - Au stand
- 4- Galette fine - Démence
- 5- Edifice circulaire - Font la nêpe
- 6- Choisir - Déplaça
- 7- Boudin - Evaluât
- 8- En ligne - Défense naturelle
- 9- Palmipèdes - Gros cube
- 10- Précis - Préposition - Possessif

Solution mots croisés d'hier

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1	A	C	H	E	V	E	M	E	N	T
2	B	A	U	M	E	■	O	T	E	E
3	A	D	R	E	S	S	E	■	V	R
4	S	A	L	U	T	■	L	I	E	R
5	O	V	E	■	I	U	L	E	■	O
6	U	R	■	O	B	T	E	N	I	R
7	R	E	C	R	U	E	■	A	L	I
8	D	■	V	A	L	S	E	■	E	S
9	I	O	■	G	E	■	T	R	O	T
10	R	U	S	E	■	L	A	I	N	E

Grilles de sudoku

Facile

3				1	6			
1			5				4	
4		9		2	8	7		1
				5	9	4	2	
		3				9		
	4	5	2	7				
7		6	9	4		5		8
	8				1			9
			7	8				4

Difficile

		1	6	4				
		2				3		5
8	7							
	6		5	2	7		9	8
5	1		8	6	9		3	
							2	1
1		8				4		
				9	5	8		

Moyen

		1	8		4	7	6	
2	4			1				
9			7					3
					3	6	7	
	8							4
	2	9	4					
9				7				6
			3				2	4
1	3	2		5	9			

Expert

				8			3	9
		4	9	3			5	
					2	4		
5	8						3	
2								8
		3						6
			1	2				
	5			1	9	6		
4	2			5				

Rappel des règles

Remplir chaque carré de 9 cases par des chiffres allant de 1 à 9. Aucun de ces chiffres ne doit apparaître deux fois dans la même case, la même ligne ou la même colonne.

Solution sudoku d'hier

Facile

3	8	9	7	5	4	6	2	1
7	1	5	2	6	9	3	4	8
4	6	2	1	8	3	7	9	5
2	5	3	9	1	7	8	6	4
8	4	1	6	3	2	5	7	9
6	9	7	8	4	5	1	3	2
5	7	4	3	9	1	2	8	6
1	2	8	4	7	6	9	5	3
9	3	6	5	2	8	4	1	7

Moyen

5	3	8	7	4	2	6	9	1
4	7	9	3	6	1	2	5	8
6	2	1	9	8	5	4	7	3
7	6	3	8	2	9	1	4	5
9	1	4	5	7	6	3	8	2
2	8	5	1	3	4	7	6	9
1	9	2	4	5	7	8	3	6
3	4	6	2	9	8	5	1	7
8	5	7	6	1	3	9	2	4

Difficile

4	1	7	3	2	5	9	6	8
5	9	6	7	8	1	2	3	4
3	2	8	4	6	9	5	7	1
6	4	2	8	5	3	7	1	9
7	8	5	1	9	6	4	2	3
1	3	9	2	7	4	6	8	5
9	5	1	6	3	7	8	4	2
8	7	3	5	4	2	1	9	6
2	6	4	9	1	8	3	5	7

Expert

7	2	4	8	1	5	3	6	9
1	6	5	9	2	3	8	7	4
9	3	8	7	6	4	5	1	2
6	8	3	4	9	2	7	5	1
2	1	9	5	7	6	4	8	3
4	5	7	3	8	1	9	2	6
8	4	1	2	5	9	6	3	7
5	9	6	1	3	7	2	4	8
3	7	2	6	4	8	1	9	5

STE « SOTRY2M »
CONSTITUTION
D'UNE S.A.R.L.A.U
I) Aux termes d'un acte
S.S.P en date à FES, du
26.02.2020, il a été établi
les statuts d'une SARL
AU, savoir :
DENOMINATION: Sté «
SOTRY2M »
OBJET : Travaux Divers.
SIEGE : Lot Annis 10
Marja 4ème Etage, FES
D U R E E : 99 Ans à
compter de sa constitu-
tion définitive
C A P I T A L : 100.000,00
DHS, divisé en 1 000 P.
Sles De 100,00 DHS cha-
cune:
Sté "IMKA HOLDING" :
100.000,00 DHS
GERANTS : -Mr. LEM-
HANDEZ IMANI Mo-
hamed
- Mr. LEMHANDEZ
IMANI Kamal
II) Le dépôt légal a été ef-
fectué au Greffe du Tri-
bunal de Commerce de
FES, le 07/07/2020, sous
le n° de dépôt 1562/2020
et le RC n° 63 057.
LES GERANTS
N° 5370/PA

Cabinet « CENTURY
CO » -SARL-
Suivant Procès Verbal du
28 Aout 2019 enregistré
en date du 19 Septembre
2019 sous RE45963/19 -
OR37274/19 portant sur
le transfert de siège so-
cial de la société «
PALMA SUD » -SARL- ;
de :Casablanca , 39 bd
LallaYacout n° 39 Apt «
D » 5ém étage
à : Inzegane Km 8 ,
Route Agadir - Inze-
gane,
il a été procédé à la ra-
diation de cette société
du registre de commerce
du tribunal de commerce
de Casablanca (RC n°
401143).
Déclaration de Radiation
faite le 25 Février 2020 et
le Dépôt légalla concer-
nant a été effectué au Tri-
bunal de Commerce de
Casablanca en date du 06
Mars 2020 sous le n°
7804.

N° 5371/PA
« GLACIERE
DE SOUSS »
Par le Procès Verbal du
24Juin 2020 enregistré le
03Juillet 2020 sous RE
69163/19 - OR 48020/19
et le P.V - Additif du 19
Décembre 2019 enregistré
le 25 Mars 2019 sous
RE22789/20 -
OR17569/20, les associés
de la société « GLA-
CIERE DE SOUSS » -
SARL-immatriculée au
Registre de Commerce
de Casablanca sous le n°
392133 ,ont décidé des
modifications suivantes :
• La Démission de Mr
BEN OMARHassane
ses fonctions de Co-Gé-
rant .
• La nomination en qua-
lité de Gérant unique :Mr
AIT MIK KAMAL pour

une durée indéterminée
la société sera désormais
valablement engagée par
la signature seule de Mr
AIT MIK KAMAL.
Dépôt légal effectué au
Tribunal de Commerce
de Casablanca en date
du 07 juillet 2020 sous le
n° 738516.

N° 5372/PA
« GALERIE ALUMI-
NUM ET PIECES AU-
TOMOBILE »
Par le Procès Verbal du
28Novembre 2019enre-
gistré le 09 Décembre
2019 sous RE69163/19 -
OR48020/19et le P.V -
Additif du 19 Décembre
2019 enregistré le 25
Mars 2019 sous
RE62941/19 -
OR51099/19, les asso-
ciés de la société« GALE-
RIE ALUMINIUM ET
PIECES AUTOMOBILE
» -SARL- , par abrévia-
tion « GALUPA » -SARL-
immatriculéeau Registre
de Commerce sous
le268343, ontdécidé des
modificationssuivantes :
• La Cession par Mr SA-
DIQUI Hassan de la tota-
lité de ses parts
(représentant 50% du ca-
pital sociale la Société «
GALUPA » -SARL-) à Mr
BELKARDA Mohamed .
• La démission d'un co-
gérant (Mr SADIQUI
Hassan) de sa fonction
de co-gérant de la Société
« GALUPA » -SARL-
• La nomination d'un
nouveau co-gérant (Mr
BELKARDA Mohamed)
qui
-désormais- signera
conjointement avec l'au-
tre associé(Mr BEL-
KARDA Issam).
• Modification de l'article
« 13 » des statuts .
Dépôt légal effectué au
Tribunal de Commerce
de Casablanca en date
du 27Décembre 2019
sous le n°725199.

N° 5373/PA
ADAIM CREATION
(S.A.R.L.AU).
CONSTITUTION
CAPITAL : 10.000,00
DHS -SIEGE SOCIAL :
4 RUE OUED ZIZ
3°ETAGEAPPT 7
RABAT.
IF. 45730836 - TP
25705213- RC 143859- I
C E.002450792000076.
Aux termes d'un acte s. s
p, en date à Rabat du
17/02/2020, il a été éta-
bli les statuts d'une so-
ciété à responsabilité
limitée dont les caracté-
ristiques sont les sui-
vantes :
1°) DENOMINATION :
« ADAIM CREATION. »
2°) OBJET : La société a
pour objet au Maroc qu'à
l'étranger :MAR-
CHAND FOURNI-
TURES BUREAU ET
MATERIEL.
3°) SIEGE SOCIAL : Le
siège social est fixé au 4

RUE OUED ZIZ
3°ETAGE.APPT 7
RABAT .
4°) DUREE : La durée de
la société est fixée à 99
années apartir de son im-
matriculation au registre
du commerce.
5°) CAPITAL SOCIAL :
Le capital social de la so-
ciété est fixé à la somme
de 10.000,00 DH divisé
en 1.00 parts sociales de
100 DH chacune, sous-
crites en totalité, libérées
en Totalité attribuées a L'
associé en proportion de
son apports savoir :
- MLE MOUNCHIT
NAWAR... 100 parts
* Soit au Total : 100 parts
6°) GERANCE : La so-
ciété est gérée par
MOUNCHIT NAWAR .
7°) EXERCICE SOCIAL :
L'exercice social com-
mence le 1er Janvier et se
termine le 31 Décembre
de chaque année.
8°) BENEFICE : Après
déduction de 5 % à la ré-
serve légale, le solde est
réparti ou reporté sui-
vant décision de l'As-
semblée Générale
Ordinaire.
Le Dépôt légal a été ef-
fectué au greffe du tribu-
nal commercial de Rabat
- le 05/06/2020-sous nu-
méro -9683) R.C N°
143859 du 05/06/2020.
POUR EXTRAIT ET
MENTION-BOUKOU-
RAYCH-ABDELLATIF
N° 5374/PA

MOORE
CASABLANCA S.A.R.L
SOCIETE
A RESPONSABILITE
LIMITEE AU CAPITAL
DE 200 000,00
DIRHAMS
SIEGE SOCIAL :34 RUE
D'AZILAL -
CASABLANCA
EXTENSION
DES POUVOIRS
DE LA GERANCE
En date du 01 juillet
2020, l'assemblée Géné-
rale extraordinaire a dé-
cidé de donner les
pouvoirs les plus éten-
dus aux gérants, confor-
mément à l'article 44 des
statuts, notamment :
- Contracter tous em-
prunts avec ou sans ga-
rantie, hypothécaire ou
autre sur les biens,
- Donner tout aval, cau-
tion nantissement et
autre garantie mobilière
ou immobilière.
Le dépôt légal a été effec-
tué au greffe du tribunal
de commerce de Casa-
blanca le 07/07/2020
sous le n° 738509.
POUR EXTRAIT ET
MENTION
Le gérant

N° 5375/PA
« JR CAPITAL » S.A.R.L
SOCIETE
A RESPONSABILITE
LIMITEE AU CAPITAL
DE 10 000,00 DIRHAMS
SIEGE SOCIAL : CHEZ
SIDORIC ESPACE

PORTE D'ANFA 3 ,RUE
BAB EL MANSOUR
,IMMEUBLE C , 1ER
ETAGE BUREAU
N° 3-CASABLANCA
CONSTITUTION DE
SOCIETE
Aux termes d'un acte
sous seing privé en date,
à Casablanca, du
16/06/2020, il a été
formé une société à res-
ponsabilité limitée dont
les caractéristiques sont
les suivantes :
DENOMINATION: *
JR CAPITAL * S.A.R.L
OBJET : La société a
pour objet directement
ou indirectement :
- L'Acquisition, la
construction, l'exploita-
tion et la gérance de tout
bien bâti ou non de la lo-
cation ou de la vente ;
- Toutes opérations de
promotion immobilière ;
- Toutes entreprises de
construction tous corps
d'état ;
- L'Import de matériaux ;
- Le conseil en construc-
tion ;
- Et généralement, toutes
opérations industrielles,
commerciales, finan-
cières, civiles, mobilières
ou immobilières pou-
vant se rattacher direct-
ement ou indirectement à
l'un des objets visés ci-
dessus ou à tous objets
similaires ou connexes
ou complémentaires.
SIEGE SOCIAL : Le siège
social est fixé à Casa-
blanca, CHEZ SIDORIC
ESPACE PORTE
D'ANFA 3 ,RUE BAB EL
MANSOUR,IMMEUBLE
C , 1ER ETAGE BU-
REAU N° 3
Les associés effectuent
l'apport en numéraire, à
savoir :
- Monsieur Jalal LAHRI-
CHI
La somme de six mille
d i r h a m s
6000,00 DHS
- Madame Rita BENJEL-
LOUN
La somme de Quatre
mille
dirhams
4000,00 DHS
Soit au total la somme
de dix mille dirhams
10 000,00 DHS
DUREE : 99 années à
compter du jour de l'im-
matriculation au Regis-
tre du commerce.
ANNEE SOCIALE : Du
01 JANVIER au 31 DE-
CEMBRE de chaque
année.
GERANCE: - Monsieur
Jalal LAHRICHI
La société sera engagée
par sa seule signature.
BENEFICES : Les pro-
duits nets de la société
constatés par l'inven-
taire annuel après prélè-
vements légaux et
statutaires sont attribués
aux associés.
DEPOT ET IMMATRI-
CULATION AU RC : Le
dépôt a été effectué au-
près du Greffe du Tribu-
nal de Commerce de
Casablanca le

09/07/2020 sous le
n°738918
POUR EXTRAIT ET
MENTION
Le gérant
N° 5376/PA
ESPACE FINANCE
SARL
CABINET D'AUDIT ET
D'EXPERTISE
COMPTABLE
204, BD Emile Zola Rce
Al Karam Bureau N°2
Belvédère Casablanca
Tél. :022 40 06 92/91
Fax : 022 40 05 43
AVIS DE CONSTITU-
TION
Aux termes d'un acte
sous seing privé en date
du 06/07/2020, il a été
établi les statuts d'une
société à responsabilité
limitée dont les caracté-
ristiques sont les sui-
vantes :
- Dénomination : T.L.B
INVEST SARL
- Objet : LOTISSEUR ET
PROMOTEUR IMMO-
BILIER
- Siège Sociale : 13, Rue
Ahmed El Majjati, Rési-
dence les Alpes, 1er
Etage N°8, Maârif - Ca-
sablanca
- Capital Social : Est fixé
à la somme de cent
mille dirhams (100
000.00 dhs) divisé en
1000 parts sociales de
100 dhs chacune et sont
attribuées à :
• Mr Amine Abdelkader
EL BOUJANY : 400
parts sociales
• Mr Larbi EL BOU-
JANY : 600 parts so-
ciales
- Durée : 99année à
compter du jour de la
constitution définitive.
- Gérance : La société est
gérée et administrée
pour une durée indéter-
minée par Mr Amine
Abdelkader EL BOU-
JANY
- Année Sociale : Com-
mence le 1er janvier et
se termine le 31 décem-
bre de chaque année.
- Registre de commerce :
Dépôt légal a été effec-
tué au tribunal de com-
merce de Casablanca le
09/07/2020 sous
N°738714 (RC
N°464885).
N° 5377/PA
CONSTITUTION DE
SOCIETE
"ABZ NETWORK"
SARL
RC N° 25523
I- Au terme d'un acte
sous - seing privé en
date du 02/12/2019 à
Mohammedia, il a été
établi les statuts de la so-
ciété dont les caracté-
ristiques sont les suivants :
Objet :
• PRESTATION DE
SERVICE (RESERVA-
TION EN LIGNE)
• E-COMMERCE
• PUBLICITE
Dénomination : "ABZ
NETWORK" SARL

Siège : NR 151 ETAGE 1
SAADA BD MOUKH-
TAR SOUSSI MOHAM-
MEDIA
Durée : 99 ans.
Capital : 100.000,00 DHS
souscris en numéraire et
divisé en 1000 parts de
100.00 Dhs chacune ré-
partie comme suite :
- Mr ADDI ZOUHIR ...
334 parts.
-Mr BOUARDI YAS-
SINE 333 parts.
- Mr ZOUINE ZAKA-
RIA..... 333 parts.
Total : 1000 parts
Mr ADDI ZOUHIR, de
nationalité Marocaine,
CIN N° AA41302,Mr
BOUARDI YASSINE, de
nationalité Marocaine,
CIN N° A449757 et Mr
ZOUINE ZAKARIA, de
nationalité Marocaine,
CIN N° AA39766.
Sont désignés en qualité
de Cogérants de la so-
ciété ABZ NETWORK
SARL pour une durée
illimitée.
Année sociale : 1er jan-
vier au 31 décembre.
Bénéfice : 5% à la ré-
serve légale, le solde est
attribué aux parts.
II- Le dépôt légal sous le
N° 702, a été effectué au
tribunal de 1ere instance
Mohammedia.
N° 5378/PA

MY GLOBAL SERVICE
ENERGY
Aux termes d'un acte
sous-seing privé enre-
gistré à Casablanca le
27/06/2020, il a été pro-
cédé à la création d'une
Société à Responsabilité
Limitée D'Associé
Unique dont les caracté-
ristiques sont les sui-
vantes :
1-DENOMINATION
SOCIALE : MY GLO-
BAL SERVICE ENERGY
2- OBJET SOCIAL : La
société a pour objet le
conseil en développe-
ment commercial
3-SIEGE SOCIAL : Casa-
blanca, 49, Avenue 2
Mars ,3ème étage, Bu-
reau n°13.
4-DUREE DE LA SO-
CIETE : La durée de la
société est fixée à quatre
vingt dix neuf (99)
5-CAPITAL SOCIAL : Le
capital social s'élève à
cent mille (100.000) di-
rhams. Il est divisé en
1000 parts sociales de
cent (100) dirhams cha-
cune, souscrites en tota-
lité, intégralement
libérées et attribuées à
l'associé unique.
6-GERANCE : Monsieur
Mehdi ALAMI a été
nommé, gérant pour
une période indétermi-
née.
Le dépôt légal a été ef-
fectué au tribunal de
commerce de la ville de
Casablanca en date du
09/07/2020 sous le nu-
méro 738805.
N° 5379/PA

SAMAA CONSEIL
Cabinet d'affaires
& domiciliation
Hy My Abdellah Bd Taza
Rue 108 N°13
CASABLANCA
Tél.: 0619.322.303
E-mail : samaa.conseil@gmail.com
DISSOLUTION
ANTICIPEE

Aux termes d'une décision de la société « ABOURIFA SERVICES PRO » SARL RC CASA : 374687, les associés en date du 16/12/2019 à Casablanca, ils ont décidé la dissolution anticipée de ladite société.
LIQUIDATEUR : Nomination de Monsieur ABOURIFA MOHAMED, liquidateur de la société.
SIÈGE DE LIQUIDATION : Casablanca, 10, Rue Liberté étage 3 apt 6. Dépôt légal : a été effectué au tribunal de commerce de Casablanca le 10/07/2020 sous le N° 739042.

Pour extrait et mention
N° 5380/PA

SAMAA CONSEIL
Cabinet d'affaires
& domiciliation
Hy My Abdellah Bd Taza
Rue 108 N°13
CASABLANCA
Tél.: 0619.322.303
E-mail : samaa.conseil@gmail.com
CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 02/03/2020 à Casa, il a été établi les statuts d'une SARL AU dont les caractéristiques sont les suivantes :
Dénomination : « LEGA MADRID »
Objet : Négociant.
Siège social : Casablanca, 13, Rue 108, Hay Moulay Abdellah Bd Taza Ain chöck.
Capital social : est fixé à 100.000,00 dirhams divisé en 1000 parts sociales de 100 dirhams chacune, li-

bérées et réparties comme suit :
- Mr MAJRISSI TARIK : 1000 parts
Gérance : M. MAJRISSI TARIK, gérant unique pour une période indéterminée.
Durée : 99 ans.
Dépôt légal : a été effectué au CRI de Casablanca inscrit au Registre de Commerce N° 460405.
Pour extrait et mention
N° 5381/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Intérieur
Province de Sidi Kacem
Cercle de Tilal Al Gharb
Caidat de Ain Dfalil
Commune de Bni Oual
Avis d'appel d'offres ouvert N° 1/2020

Le 10 août 2020 à 11h00, il sera procédé, dans la salle de réunion au siège du bureau de la commune de Bni Oual, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour : Construction de la piste reliant : 1- Piste Laaouakla (PNRR PK 2,300) – Ecole Laaouakla 3ème tranche Et 2- Piste reliant RP 4549 et Lahouaouka à la commune Bni Oual province de Sidi Kacem, lot unique. Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau du service technique de Bni Oual. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat : www.marchespublics.gov.ma) Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de Dix mille dirhams (10.000,00 DH). L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : (429.360,00 DH) (Quatre cent vingt neuf mille trois cent soixante dirhams). Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents

doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics. Les concurrents peuvent : - soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau du président du conseil communal de Bni Oual ; - soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau du président du conseil communal de Bni Oual ; - soit les déposer par voie électronique conformément à l'arrêté du ministre de l'Economie et des Finances N° : 20-14 du 4 septembre 2014. - soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis. Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de consultation.
N° 5382/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts
Direction Provinciale de l'Agriculture d'Azilal
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N°17/2020 (RESERVE AUX PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES NATIONALES)

Le Mardi 04 Août 2020 à 10 heures, il sera procédé dans la salle de réunion de la Direction Provinciale de l'Agriculture d'Azilal à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour objet: Travaux de création de Trois points d'eau (Trois forages) pour

l'irrigation au niveau du périmètre Ait Bougmez, Douars Ait Sellam ,Ibaqualiouane et Aguerd N'ouzrou C.T de Tabant, Cercle de Azilal et Province d'Azilal
Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau des marchés de la Direction Provinciale de l'Agriculture d'Azilal, et il peut être également téléchargé à partir du Portail des marchés de l'Etat : www.marchespublics.gov.ma,
Le cautionnement provisoire est fixé à la somme

de : Dix Mille Dirhams (10 000.00 dhs)
L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Cinq cent mille quatre cents dirhams (500 400,00 dhs)
Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics. Les concurrents peuvent :
• Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau des marchés de la

Direction Provinciale de l'Agriculture d'Azilal;
• Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité;
• Soit les déposer par voie électronique au portail des marchés Publics.
• Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 5 du règlement de consultation.
N° 5383/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTERE DE L'INTERIEUR
WILAYA DE LA REGION FES-MEKNES
PREFECTURE DE MEKNES
Conseil de la Préfecture de Meknes
S.E.T.M.

Avis rectificatif de l'avis d'appel d'offres ouvert sur offres de prix N°05/2020/ILDH

Le Mardi 21 Juillet 2020 à 10 heures 00 mn , il sera procédé au siège du Conseil de la Préfecture de Meknès «sis à Avenue Abderrahmane BnouZaidan, Annexe Agdal "ex-siège Préfecture al Ismaïlia" » à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour :

REALISATION DES TRAVAUX DE REVETEMENT DES RUELLES DU QUARTIER BAB BELKARI A LA COMMUNE DE MEKNES -PREFECTURE DE MEKNES-

- Les entreprises non installées au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par règlement de la consultation

N° 5384/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTERE DE L'INTERIEUR
WILAYA DE LA REGION FES-MEKNES
PREFECTURE DE MEKNES
Conseil de la Préfecture de Meknes
S.E.T.M.

Avis rectificatif de l'avis d'appel d'offres ouvert sur offres de prix N°07/2020/ILDH

Le 21 juillet 2020 à 14 heures 00 mn. , il sera procédé au siège du Conseil de la Préfecture de Meknès «sis à Avenue Abderrahmane Bnou Zaidan, Annexe Agdal "ex-siège Préfecture al Ismaïlia" » à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour :

TRAVAUX D'AMENAGEMENT ET D'EXTENSION DE L'ETABLISSEMENT DE PROTECTION SOCIAL DAR TALIBA AIN ORMA A LA COMMUNE D'AIN ORMA -PREFECTURE DE MEKNES-

- Les entreprises non installées au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par règlement de la consultation

N° 5385/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTERE DE L'INTERIEUR
WILAYA DE LA REGION FES-MEKNES
PREFECTURE DE MEKNES
Conseil de la Préfecture de Meknes
S.E.T.M.

Avis rectificatif de l'avis d'appel d'offres ouvert sur offres de prix N°08/2020/ILDH

Le 22 Juillet 2020 à 15 heures, il sera procédé au siège du Conseil de la Préfecture de Meknès «sis à Avenue Abderrahmane Bnou zaidan, Annexe Agdal "ex-siège Préfecture al Ismaïlia" » à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour :

TRAVAUX D'AMENAGEMENT DU COMPLEXE SOCIAL IBTISSAMA MEKNES A LA COMMUNE DE MEKNES -PREFECTURE DE MEKNES-

Les entreprises non installées au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévue par le règlement de la consultation

N° 5386/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTERE DE L'INTERIEUR
PREFECTURE DE MOHAMMEDIA
SECRETARIAT GENERAL
DBM/SM

AVIS RECTIFICATIF

Le Gouverneur de la Préfecture de Mohammedia porte à la connaissance du public que les appels d'offres sur offres des prix N°02/2020/INDH, N°03/2020/INDH et N°04/2020/INDH ont subi des rectifications au niveau des Bordereaux des prix-détail estimatif et l'estimation des coûts des prestations :

APPEL D'OFFRES OUVERT N°	Objet	Date d'ouverture des plis	Nouvelle estimation
N°02/2020/INDH	Achat de fournitures et manuels scolaires aux établissements primaires situés en milieu urbain dans le cadre de "Initiative Royale un million de cartable" au titre de l'année scolaire 2020-2021.	27/07/2020 à 14 h	921.930.25
N°03/2020/INDH	Achat de fournitures et manuels scolaires aux établissements primaires situés en milieu rural dans le cadre de "Initiative Royale un million de cartable" au titre de l'année scolaire 2020-2021.	27/07/2020 à 11 h	1.786.643.79
N°04/2020/INDH	Achat de fournitures et manuels scolaires aux établissements secondaire situés en milieu rural dans le cadre de "Initiative Royale un million de cartable" au titre de l'année scolaire 2020-2021.	27/07/2020 à 10 h	770.793.46

Le reste sans changement.

N° 5387/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
WILAYA REGION GUELMIM-OUED NOUN
PROVINCE DE GUELMIM
SECRETARIAT GENERAL
.
DIVISION DU BUDGET ET MARCHES

**Avis d'appel d'offres ouvert
n° 02/BG2/2020**

Le 04/08/2020 à 11h00 min Il sera procédé, au Secrétariat Général de la Province de Guelmim à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour les travaux de construction de l'unité mobile régionale d'intervention de la protection civile de la Région Guelmim-Oued Noun 2^{ème} tranche, Province Guelmim.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré à la Division des Budgets et Marchés de cette Province, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de Cent Dix Mille Dirhams (110.000,00 Dhs).

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de Dix Millions Huit Cent Cinquante Neuf Mille Neuf Cent Quatre Dirhams (10.859.904,00 Dhs).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29, 31 et 148 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposés leurs plis par voie électronique au portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma.
- soit les envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau d'ordre de cette Province ;
- soit les déposer contre récépissé dans le bureau précité ;
- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.

- Il est exigé la production de la copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification et de classification pour les entreprises installées au Maroc

- Les entreprises non installées au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de la consultation.

- Le secteur de l'activité concernée, la classe minimale et les qualifications exigées sont les suivants :

* **Qualification nouvelle :**

Secteur	Qualification exigée	Classe
A	A2	3

N° 5388/PA

Université Hassan II de Casablanca
Faculté des Sciences Juridiques,
Économiques et Sociales
Ain Sebaâ - Casablanca



FSJES
Ain SEBAA

جامعة الحسن الثاني بالدار البيضاء
كلية العلوم القانونية والاقتصادية والاجتماعية
عين السبع، الدار البيضاء

Avis de concours de recrutement de deux administrateurs de 2^{ème} grade

La Faculté des Sciences Juridiques, Economiques et Sociales Ain Sebaâ-Casablanca organise un concours de recrutement de deux administrateurs de 2^{ème} grade (2 postes), session 23/08/2020, selon les spécialités suivantes :

- 01 poste, spécialité «Gestion des ressources humaines »
- 01 poste, spécialité « Marketing »

Le concours est ouvert aux candidats marocains âgés entre 18 et 45ans, et titulaires d'un DESA, d'un DESS, d'un Master ou d'un Master spécialisé ou équivalent selon la spécialité demandée et selon les lois et les règlements en vigueur.

Les candidats devraient être inscrits sur le site Web avant le 06/08/2020 <https://econco.urs.univh2c.ma/>

Les dépôts électroniques qui seront pris en considération.

Le dossier de candidature est constitué de :

(La date de l'égalisation des documents administratifs doit être avant le 06/08/2020).

× Une demande de candidature adressée au Doyen de la Faculté des Sciences Juridiques, Economiques et Sociales Ain Sebaâ-Casablanca;

× 2 CV détaillés portant la photo du candidat (e) ;

× 2 copies d'un DESA, d'un DESS, d'un Master ou d'un Master spécialisé ou équivalent certifiées conforme à l'original ;

× 2 copies de la décision de l'équivalence pour les candidats ayant obtenu un diplôme étranger.

× 2 copies de l'attestation de baccalauréat, de la Licence certifiées conforme à l'original ;

× 2extraits d'acte de naissance de date récente ;

× 2 copies de la carte d'identité nationale certifiée conforme à l'originale de date récente ;

× Deux enveloppes timbrées portant le nom et l'adresse du candidat ;

× L'autorisation de passer le concours pour les fonctionnaires.

Les candidats admis à l'examen oral doivent s'engager à communiquer à la Direction les documents ci-dessus, jour de l'examen oral.

Le concours se déroulera comme suit :

- > 1^{er} examen écrit portant sur l'actualité nationale ou internationale:(durée :3h-coef :2).
- > 2^{ème} examen écrit portant sur la spécialité demandée:(durée : 3h-coef :3).
- > Un entretien sera organisé avec le jury du concours après la réussite aux tests écrits.:(minimum15mn-coef :3).

Les listes des candidats admis à passer des tests écrits et oraux seront publiées au portail emploi-public et sur le site Web de la faculté.

Beausite, BP : 2634 Ain Sebaâ - Casablanca ; Tel : 0522 34 34 82 / Fax : 0522 35 78 46 / E-mail : fsjesas@gmail.com / Web site : www.facainsebaa.ma

N° 5389/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
PROVINCE DE SIDI BENNOUR
COMMUNE DE ZEMAMRA
DIRECTION DES SERVICES
SERVICE BUDGET ET MATERIEL

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N°: 12/2020/CZ

Le Lundi 10/08/2020 à 10H00, il sera procédé, au siège de la commune de Zemamra, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres n° : 12/2020/CZ ayant pour objet: Vente de deux lot réservés aux équipements communaux à la zone industrielle à la ville de zemamra.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès du service des marchés de la commune, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma.

Lot	Surface	cautionnement provisoire est fixe a	estimation du maître d'ouvrage / m ²	estimation du maître d'ouvrage/lot
01	113 m ²	50.000,00 DH Cinquante mille DHS 00 Cts	1 500,00 DH/m ² mille cinq cent DHS 00 Cts(m ²)	169 500,00
02	114 m ²	50.000,00 DH Cinquante mille DHS 00 Cts	1 500,00 DH/m ² mille cinq cent DHS 00 Cts(m ²)	171 000,00

Le concurrent retenu doit payer un montant supplémentaire de 10% de son offre comme frais de publicité et de vente (Chapitre 13 du cahier de charge).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions du cahier des charges.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer leurs plis auprès du service des marchés de la commune;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par le chapitre 04 du cahier de charge.

N.B : Pour consulter le plan de lotissement ou visiter les lots objet de l'appel d'offre, le cas échéant, le concurrent est tenu de se présenter au service du patrimoine de la commune.

N° 5390/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
PROVINCE DE SIDI BENNOUR
COMMUNE DE ZEMAMRA
DIRECTION DES SERVICES
SERVICE BUDGET ET MATERIEL

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N°: 13/2020/CZ

Le mardi 04/08/2020 à 10H00, il sera procédé, au siège de la commune de Zemamra, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres n°: 13/2020/CZ ayant pour objet :

TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE L'ENTREE COTE SUD DE LA SALLE COUVERTE OMNISPORT DE LA VILLE DE ZEMAMRA.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès du service des marchés de la commune, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma

- Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de :trente cinqmille Dirhams, 00 Cts (35000,00 DH).
- L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de :Un million cent soixante et un mille six cent dirhams ,96Cts TTC (1 161 600,96DH TTC).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau des marchés de la commune de Zemamra;
- Soit envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité ;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit les déposer par voie électronique au Portail des marchés de l'Etat www.marchespublics.gov.ma

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 06 du règlement de consultation.

Il est exigé la production de la copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification et de classification à savoir :

secteur	classe	qualification
A	5	A2

Les entreprises non installées au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de consultation.

N° 5391/PA



Université Hassan II de Casablanca
Faculté des Sciences Ben M'Sick

**Avis de concours de recrutement
d'un administrateur 2^{ème} grade (01)
(Session du 23/08/2020)**

La Faculté des Sciences Ben M'Sick Casablanca organise un concours de recrutement d'un administrateur 2^{ème} grade (01 poste). Le concours est ouvert aux candidats marocains âgés de 18 ans au minimum et ne dépassant pas 45 ans, titulaires du diplôme demandé dans la spécialité ci-dessous :

Grade	Nombre de postes	Spécialité	Diplôme
Administrateur 2 ^{ème} grade	01	هندسة وتكنولوجيا التربية والتكوين Ingénierie et Technologies pour l'éducation et de la formation	Titulaire d'un Diplôme des Etudes Supérieures Approfondies ou d'un Diplôme des Etudes Supérieures Spécialisées ou d'un Master ou Master Spécialisé ou d'un Diplôme reconnu équivalent selon les dispositions du décret n°2.12.90 du 30 Avril 2012.

Le concours comporte deux épreuves écrites et une épreuve orale, dont la durée et le coefficient sont déterminés comme suit :

Epreuves	Durée	Coefficient
Un Sujet d'ordre général : Rédaction d'un sujet d'ordre général portant sur des thèmes juridiques, économiques, administratifs, sociaux, humains ou scientifiques;	3 heures	2
Un Sujet de Spécialité sur les attributions de l'administration concernée ou sur la spécialité objet du concours.	3 heures	3
Un Entretien oral avec un jury sur des sujets en relation avec la spécialité demandée et des questions d'ordre général pour évaluer les capacités du candidat à accomplir les tâches et les fonctions relatives au grade.	Entre 15 et 30 min	3

Le dossier de candidature est constitué de :

- Une demande adressée à Monsieur le Doyen de la Faculté des Sciences Ben M'Sick Casablanca ;
- Une copie certifiée conforme de la CIN ;
- Une copie certifiée conforme du diplôme susmentionné ;
- Une copie certifiée conforme du Baccalauréat et de la licence ;
- Un Curriculum Vitae à jour du candidat ;
- Un Extrait d'acte de naissance récent ;
- Une photo récente portant au verso le nom, prénom et le numéro de la CIN du candidat ;
- Une copie de la décision d'équivalence pour les candidats titulaires d'un diplôme étranger ;
- Autorisation de l'Administration pour les candidats fonctionnaires ;

NB :

- Les candidats qui souhaitent passer le concours susmentionné doivent s'inscrire de manière obligatoire et exclusive via le lien suivant: (<https://econcours.univh2c.ma>), avant le 06/08/2020 ;
- Les dossiers incomplets ou parvenus après le délai réglementaire ne seront pas pris en considération ;
- Les candidats admis à passer l'examen oral doivent fournir au secrétariat général les documents ci-dessus, le jour de l'épreuve orale.

Boulevard Cdt Driss El Harti B.P 7955, Hay El Baraka Moulay Rachid Casablanca
Tél. : +212 5 22 70 65 75 // +212 6 61 44 24 27 Fax. : +212 5 22 70 46 75
e-mail : fsbn.contact@univh2c.ma site : www.fsb.univh2c.ma

N° 5392/PA



Royaume du Maroc
Université Sultan Moulay Slimane
Faculté Polydisciplinaire
Khouribga



**AVI DE CONCOURS
Concours de recrutement de deux Professeurs de l'Enseignement Supérieur
Assistants (Postes budgétaires transformés)
Session du 10 Août 2020**

La Faculté Polydisciplinaire de Khouribga organise deux concours pour le recrutement de deux (02) professeurs de l'enseignement supérieur assistants session du 10/08/2020 dans les disciplines suivantes.

Discipline	Nombre de postes
Mathématiques Informatique	1
Economie et Gestion	1

Le Concours est ouvert aux fonctionnaires titulaires d'un diplôme de doctorat ou d'un doctorat d'Etat ou d'un autre diplôme reconnu équivalent.

La candidature à ce concours s'effectue exclusivement, en ligne jusqu'au mercredi 25 juillet 2020 à minuit, à travers le portail électronique : <http://recrutement.usms.ac.ma>

Les candidats retenus pour passer l'entretien oral seront contactés par l'administration pour déposer un dossier papier conforme au dossier électronique contenant les pièces suivantes :

- ♦ Une demande manuscrite adressée à Monsieur le Doyen par Interim de la Faculté Polydisciplinaire de Khouribga ;
- ♦ Une autorisation administrative pour participer au concours ;
- ♦ Deux (02) extraits récents d'acte de naissance ;
- ♦ Deux (02) copies légalisées de la C.I.N ;
- ♦ Deux (02) enveloppes timbrées portant l'adresse du candidat ;
- ♦ Un (01) exemplaire des diplômes certifiés conformes aux originaux ;
- ♦ Un (01) exemplaire de la thèse du doctorat ;
- ♦ Un (01) exemplaire de l'ensemble des travaux de recherche personnels, ou en collaboration (Articles, Ouvrages, Etudes, Monographies...);
- ♦ Une copie de l'arrêté d'équivalence scientifique pour les diplômes étrangers.

NB : la légalisation des pièces susmentionnées doit être datée avant le 26/07/2020.

Les résultats préliminaires et définitifs seront publiés sur le portail de l'emploi public et sur le site de l'établissement.

Hay Azzaitouna
BP 145 Khouribga – Maroc
Tél : 212 23 49 03 59 / 212 23 49 16 18 : الهاتف
email : fpk@un1.ac.ma site Web : <http://www.fpk.ac.ma>

حي الزيتونة
ص.ب 145 خريبكة المغرب
الفاكس : 212 23 49 03 54 : الهاتف
موقع الانترنت : <http://www.fpk.ac.ma>

N° 5393/PA

**Royaume du Maroc
Ministère de l'Équipement du Transport de la Logistique et de l' Eau
Direction Provinciale de Mohammedia**

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N°18/2020
réservé au P.M.E (Petites et Moyennes Entreprises)**

Le 10/08/2020 à 10 Heures, il sera procédé dans les bureaux de Monsieur le Directeur Provincial de l'Équipement, du Transport, de la Logistique et de l'Eau de Mohammedia sis à 14 Avenue des FAR Mohammedia à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres des prix pour : **Travaux d'achèvement de construction des fossés bétonnés sur la RP3313 du PK0+000 au PK9+000. Dans la Préfecture de Mohammedia (Plan de campagne 2020).**

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau des marchés de la Direction Provinciale de l'Équipement, du Transport, de la Logistique et de l'Eau de Mohammedia, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics (www.marchespublics.gov.ma).

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de **Cinqmille cent dirhams(5100,00Dhs)**.

L'estimation des couts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : **Trois cent cinquante-quatre mille dirhams, zéro centimes TTC (354000,00dhs)**.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- ✓ Soit envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité;
- ✓ Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau des marchés de la Direction provinciale de l'Équipement, du Transport de la Logistique et de l'Eau de Mohammedia à l'avenue des FAR Mohammedia.
- ✓ Soit les remettre au président de la commission d'Appel d'Offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- ✓ Soit le dépôt des plis et des offres des concurrents peuvent être effectués par voie électronique dans le portail des marchés publics.

- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de consultation.

Pour les entreprises installées au Maroc :
Produire la copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification et de classification

Secteur	Qualifications exigée	Classe
B	B3	5

Pour les entreprises non installées au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par l'article 9 du règlement de consultation.

N° 5395/PA

المملكة المغربية ROYAUME DU MAROC
جهة مراكش آسفي
Région Marrakech Safi

AGENCE REGIONALE D'EXECUTION DES PROJETS

**AVIS DE CONCOURS ARCHITECTURAL N°1/2020 AREP MASA
SEANCE PUBLIQUE**

Le 7 septembre 2020 à 11H00, il sera procédé, en séance publique, au siège de l'Agence Régionale d'Exécution des Projets de la Région Marrakech-Safi à l'ouverture des plis des architectes relatifs au concours architectural pour :

CONCEPTION ARCHITECTURALE, SUIVI ET CONTROLE DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU SIEGE DE LA PRESIDENCE DE LA REGION ET DE L'AGENCE REGIONALE D'EXECUTION DES PROJETS

Les dossiers du concours peut être retiré du service des marchés au siège de l'Agence Régionale d'Exécution des Projets de la Région Marrakech-Safi sis Rue Ibn Hanbal Quartier Hivernage Gueliz Marrakech, il peut être également téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat : www.marchespublic.gov.ma.

Le budget prévisionnel maximum pour l'exécution des travaux à réaliser est de 30 000 000,00 (Trente millions de dirhams TTC).

Les architectes peuvent soit :

- Déposer leurs plis au siège de l'Agence Régionale d'Exécution des Projets de la Région Marrakech Safi sis Rue Ibn Hanbal Quartier Hivernage Gueliz Marrakech ;
- Envoyer leurs plis par voie postale recommandé avec accusé de réception à l'adresse précitée avant l'heure et la date d'ouverture des plis ;
- Remettre leurs plis au Président de la Commission d' Appel d'Offres au début de la séance ;

Le contenu et la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions l'article 6 des règlements du concours architectural

Pour toute demande d'éclaircissement et renseignement concernant le présent concours architectural, contacter Monsieur Abdelaziz SALMANE Service Marchés au 0661659834

N° 5394/PA



العمادة

إعلان عن مباراة التوظيف

تجرى بكلية الآداب والعلوم الإنسانية بالمدينة مباراة لتوظيف تقنيين اثنين (02) من الدرجة الثالثة دورة 2020/08/23 وذلك في التخصصات التالية:

- منصب واحد (01): تخصص: Finance et Comptabilité أو Gestion des Entreprises
 - منصب واحد (01): تخصص: Techniques des Réseaux Informatiques أو Techniques de Développement Informatique
- شروط الترشيح:
- أن يكون المترشح من جنسية مغربية
 - أن لا يقل عمره عن 18 سنة ولا يتجاوز 40 سنة على الأكثر. مع إمكانية تمديد حد السن الأعلى لفترة لا تتعدى ثلاثة فترات للخدمات الصحية أو الممكن تصحيحها لأجل التقاعد دون أن يتجاوز 45 سنة من دون الموظفين الذين لا يحتج عليهم بشرط السن.
 - أن يكون حاصلا على الدبلوم المطلوب في التخصص المذكور أعلاه
 - دبلوم التقني المتخصص المسلم من طرف إحدى مؤسسات التكوين المهني المجددة طبقا للمرسوم رقم 2.86.325 بتاريخ 8 جمادى الأولى 1407 (9 يناير 1987) بمن نظام عام المؤسسات التكوينية المهني أو إحدى الشهادات المعادلة له المحددة فأنها طبقا للمقتضيات النظامية الجاري بها العمل طبقا لمقتضيات المرسوم رقم 2.12.90 الصادر في 8 جمادى الآخرة 1433 (30 أبريل 2012).

على الراغبين في اجتياز هذه المباراة التسجيل عبر الموقع الإلكتروني:

<http://econcours.univh2c.ma/>

وذلك قبل 2020/08/06

على المترشحين المقبولين لاجتياز الاختبار الشفوي الالتزام بوضع الوثائق أسفله لدى مصلحة الكتابة العامة بالمؤسسة وذلك قبل اجتياز الاختبار الشفوي:

ويتكون ملف الترشيح من الوثائق التالية:

- * طلب المشاركة في المباراة موجه إلى السيد رئيس المؤسسة المعنية
- * نبذة عن المؤهلات الذاتية للمترشح
- * نسخة مطابقة للأصل من بطاقة التعريف الوطنية
- * نسخة مطابقة للأصل للدبلوم أو الشهادة المطلوبة
- * نسخة مطابقة للأصل من شهادة البكالوريا
- * نسخة من عقد الإزداد حديثة العهد
- * ترخيص باجتياز المباراة بالنسبة للمترشحين الموظفين
- * طرفان متبرزان يعلنان عن الترشيح.

يجب أن يكون تاريخ المصادقة على الوثائق الإدارية قبل 2020/08/06

ملاحظة: يضمن كل ملف ناقص أو لم يسجل عبر البوابة الإلكترونية داخل الأجل القانونية.

Adresse : Av. HASSAN II B.P. 546,
Mohammedia - Maroc
Tél : +212 5 23 32 48 73/74
Fax : +212 5 23 32 53 77
Site web : www.fishm.ma

العنوان : صندوق البريد 546، شارع
السنن الثاني، الممجدية
الهاتف : +212523324873/74
الفاكس : +212523325377
www.fishm.ma

N° 5396/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Éducation Nationale
El de la Formation Professionnelle, l'enseignement
supérieur et de la recherche scientifique
A.R.E.F. Marrakech Sud
Direction Provinciale de Rhamna



المملكة المغربية
وزارة التربية الوطنية والتكوين المهني والتعليم العالي
والتعليم العالي والبحث العلمي
أكاديمية مراكش أسي
المديرية الإقليمية لمرحمة

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
SUR OFFRES DES PRIX N° AOO 13/RH/2020/INV
(Séance publique)

Le 04/08/2020, à 10 heures 00 min, il sera procédé dans les bureaux de la direction provinciale de MENFESRS de Rhamna relevant de l'AREF MS, « Salle des réunions » à Benguerit, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix N° AOO 13/RH/2020/INV

Désignation des travaux	Montant de l'estimation TTC	Montant cautionnement provisoire
TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU LYCEE COLLEGIAL OULAD IMLOUL A LA COMMUNE TERRITORIALE OULAD IMLOUL RELEVANT DE LA DIRECTION PROVINCIALE DE RHAMNA.	13 500 000.00 (Treize million cinq cent mille dirhams)	300 000.00 (Trois cent mille dirhams)

Les dossiers des appels d'offres peuvent être retirés du Service des Affaires Administratives et Financières Constructions Equipements Et Patrimoine - Bureau des marchés - de la Direction provinciale du M.E.N.F.P.E.S.R.S de RHAMNA, Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat : www.marchespublics.gov.ma.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret 2.12.349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer leur plis contre récépissé dans le bureau des marchés au Service des Affaires Administratives et Financières Constructions Equipements Et Patrimoine ;
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par les articles 4 et 12 du règlement de la consultation.

En plus de :

* Les entreprises installées au Maroc doivent fournir Une copie légalisée du certificat de qualification et de classification dans le secteur, classe et qualification suivant : Secteur A, Qualification A.2, Classe 2.

* Les entreprises non installés au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de la consultation.

N.B Les concurrents peuvent faire aussi un dépôt électronique au niveau du portail des marchés publics

N° 5397/PA

المملكة المغربية
وزارة التربية الوطنية والتعليم العالي
والتعليم العالي والبحث العلمي
أكاديمية مراكش أسي
المديرية الإقليمية لمرحمة



المملكة المغربية
وزارة التربية الوطنية والتعليم العالي
والتعليم العالي والبحث العلمي
أكاديمية مراكش أسي
المديرية الإقليمية لمرحمة

ROYAUME DU MAROC
Ministère de l'Éducation Nationale
de la Formation Professionnelle
de l'enseignement supérieur
et de la recherche scientifique
Académie Régionale de l'Éducation et de Formation
Région Drâa-Tafilalet
Direction Provinciale de Midelt

AVIS D'APPELS D'OFFRES OUVERTS
Au rabais ou à majoration
(Séance publique)

Le 04/08/2020, il sera procédé au bureau du chargé de service des Affaires Administratives et Financières, Construction, Equipement Et Patrimoine au siège de la direction provinciale de l'AREF DT de Midelt, sise à Avenue El massira, Midelt, à l'ouverture des plis relatifs aux appels d'offres ouverts rabais ou à majoration comme suit :

1. Appel d'offres n° 32/MID/INV/2020

Objet : « TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE QUATRE (04) LOCAUX ADMINISTRATIFS AUX ETABLISSEMENTS SCOLAIRES RELEVANT DE LA DIRECTION PROVINCIALE DE L'AREF-DT DE MIDELT, PROVINCE DE MIDELT »

- * Heure d'ouverture des plis : 10h00
- * Cautionnement provisoire : 10 000.00 DHS (Dix mille Dirhams)

L'estimation TTC du coût des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de :

725 112.00 DH (sept cent vingt-cinq mille cent douze Dhs 00 Centimes)

2. Appel d'offres n° 33/MID/INV/2020

Objet : « TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE :

- * UN (01) MUR DE CLOTURE
- * UN (01) BLOC SANITAIRE
- * UN (01) LOCAL ADMINISTRATIF

A L'ECOLE ZAIDA RELEVANT DE LA DIRECTION PROVINCIALE DE L'AREF-DT DE MIDELT, PROVINCE DE MIDELT »

- * Heure d'ouverture des plis : 10h30
- * Cautionnement provisoire : 7 000.00 DHS (Sept mille Dirhams)

L'estimation TTC du coût des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de :

466 074.00 dh (quatre cent soixante-six mille soixante-quatorze Dhs 00 Centimes)

3. Appel d'offres n° 34/MID/INV/2020

Objet : « TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE :

- * TROIS (03) MURS DE CLOTURE
- * CINQ (05) BLOCS SANITAIRES
- * DEUX (02) LOCAUX ADMINISTRATIFS

AUX ETABLISSEMENTS SCOLAIRES RELEVANT DE LA DIRECTION PROVINCIALE DE L'AREF-DT DE MIDELT, PROVINCE DE MIDELT »

- * Heure d'ouverture des plis : 11h00
- * Cautionnement provisoire : 20 000.00 DHS (Vingt mille Dirhams)

L'estimation TTC du coût des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de :

1 299 564.00 dh (un million deux cent quatre-vingt-dix-neuf mille cinq cent soixante-quatre Dhs 00 Centimes)

4. Appel d'offres n° 35/MID/INV/2020

Objet : « TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE ONZE (11) ETABLISSEMENTS DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE, CERCLE D'IMMILCHIL, RELEVANT DE LA DIRECTION PROVINCIALE DE L'AREF DT DE MIDELT, PROVINCE DE MIDELT »

- * Heure d'ouverture des plis : 11h30
- * Caution provisoire : 20 000.00 DHS (Vingt mille dirhams)

L'estimation TTC du coût des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de

1 584 588 dh (un million cinq cent quatre-vingt-quatre mille cinq cent quatre-vingt-huit dirhams)

5. Appel d'offres n° 36/MID/INV/2020

Objet : « TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE L'INTERNAT DU LYCEE COLLEGIAL AL IMAM AL GHAZALI A LA CT DE GOURRAMA, RELEVANT DE LA DIRECTION PROVINCIALE DE L'AREF DT DE MIDELT, PROVINCE DE MIDELT »

- * Heure d'ouverture des plis : 12h00
- * Cautionnement provisoire : 7 000.00 DHS (Sept mille Dirhams)

L'estimation TTC du coût des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de :

456 498.00DH (Quatre cent cinquante-six mille quatre cent quatre-vingt-dix-huit dirhams)

Le dossier de l'appel d'offres peut être retiré au bureau des marchés au siège de la direction provinciale de l'AREF Drâa-Tafilalet de Midelt sise à Avenue Elmassira Midelt, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchepublics.gov.ma

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doit être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret N° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- soit envoyés, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité.
- soit déposés contre récépissé leurs plis dans le bureau des marchés sis à l'adresse précitée.
- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit les transmettre par voie électronique via le portail des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 07 du règlement de la consultation de chaque appel d'offres.

Pour le dossier technique les concurrents doivent produire :

Une copie certifiée conforme à l'original du certificat de classification et de qualification.

APPEL D'OFFRES	Secteur (Nouveau système)	Qualification (Nouveau système)	Classe minimale (Nouveau système)
34 et 35	A	A.2	4

SERVICE DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES, CONSTRUCTION, EQUIPEMENT ET PATRIMOINE.

BUREAU DES MARCHES

La direction provinciale de l'AREF Drâa-Tafilalet de Midelt
Avenue El Massira BP: 317 MIDELT ☎ / 05 35 58 21 42 📠 / 05 35 58 04 18

N° 5398/PA

STE GHC PACKAGING SARL

Constitution de société I- Au terme d'un acte sous-seing privé en date du 02/03/2020 à Mohammedia, il a été établi les statuts de la dont les caractéristiques sont les suivants :
Objet :
• FABRICANT D'EMBALLAGES
Dénomination : STE GHC PACKAGING
Siège : 271, Rue 17 Bd La Résistance Hassania I El Alia MOHAMMEDIA
Durée : 99 ans.
Capital : 100.000,00 DHS souscrits en numéraire et divisé en 1000 parts de 100,00 DHS chacune répartie comme suite :
- Mr DOUH ADIL apporte la somme de 50 000,00 Dhs.
- Mme AIT-MALEK SAIDA apporte la somme de 50 000,00 Dhs.
Gérance : - Mme AIT-MALEK SAIDA
Année sociale : 1er janvier au 31 décembre.
Bénéfice : 5% à la réserve légale, le solde est attribué aux parts.

II- Le dépôt légal a été effectué au greffe du tribunal de Mohammedia Le 06/07/2020 sous le numéro 25579.
N° 5400/PA

FiduExpress Cabinet de Travaux Comptables, Juridiques & Fiscaux SOMAKIM SERVICES S.A.R.L.AU

Aux termes d'un acte SSP du 26/05/2020:
-La cession de 1000 parts sociales appartenant à M. LASKAD YASSINE au profit de Mme. GHAZI SAIDA.
- La nomination de Mme. GHAZI SAIDA comme gérante unique de la société
-La société sera valablement engagée par la signature unique de son gérant Mme. GHAZI SAIDA.
Dépôt légal : Le dépôt légal et a été effectués au greffe du tribunal de Mohammedia le 06/07/2020 sous les N°655.
N° 5401/PA

ZONE 42 Société A Responsabilité Limitée Au Capital Social de 50.000,00 Dirhams

Siège Social : GROUPE AT-TAKKADOU GH2-17 ETAGE 2 SIDI BER-NOUSSI, CASABLANCA RC : 301915 CASABLANCA
I. Aux termes du Procès Verbal des décisions des associés en date du 06.07.2020, les associés de la société ZONE 42 – SARL ont pris les décisions suivantes :
• Augmentation du capital social d'une somme de 350.000,00 dirhams pour le porter de 50.000,00 à 400.000,00 Dhs.
• Modification des articles 6 et 7 des statuts.
• Mise à jour des statuts.
• Pouvoirs à donner.
II. Le dépôt légal a été effectué au greffe du tribunal de commerce de Casablanca le 09.07.2020 sous le N° 738783.
N° 5402/PA

Augmentation du capital et transformation de la société LA MADRAGUE

Les associés de la société ci-dessus amplement désignée, dénommée qualifiée et domiciliée se sont réunis extraordinairement en assemblée générale extraordinaire, le 22/10/2019 sur une deuxième convocation de la gérance, conformément aux dispositions statutaires, à HOTEL LA MADRAGUE ROUTE COUTIERE 222 RABAT CASA MANSOURIA BENSLIMANE.
En vue de délibérer sur ordre du jour suivant :
1) Transformation de la société anonyme en société à responsabilité limitée.
2) Augmentation du capital de 72000,00 dh pour le porter à 2000.000,00 dh
3) Reconstitution du gérant et rémunération de la gérance
4) Pouvoirs en vue des formalités.
Le dépôt légal est effectué au tribunal de Benslimane
N° 5403/PA

ROYAUME DU MAROC MINISTERE DE L'INTERIEUR PROVINCE EL KELAA DES SRAGHNA SECRETARIAT GENERAL D.B.M. AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT

Le 10/08/2020 à 12 Heures, il sera procédé dans les bureaux du secrétariat général de la Province d'El Kelaâ des Sraghna.(Salle AitAbdelmoula Abdelouahab) à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix :

- 15/2020/INDH A12 h -Etudes techniques et suivi des travaux de construction des pistes relevant des CTS: Jbil-Mayate-OdYaagoub-Taouzinte-OdMassaoud -Sidi Moussa-Znada-Choara-Ouargui-OdZerrad-Joualla- Sidi Aissa Ben Slimane -ZembraneCharquia-Dechra-Sahrij-et OuledSbih . Province El Klaa des Sraghna

- le cautionnement provisoire est fixé à la somme de :8 000,00 DHS (Huit Mille Dhs).
- l'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de 336600,00DHS (Trois CentTrente Six MilleSix Centdhs).
Les dossiers des appels d'offres peuvent être retirés auprès de la Division du budget et matériel de la province. Ils peuvent également être téléchargés à partir du portail des marchés de l'Etat www.marchespublics.gov.ma.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.Les concurrents peuvent :
-soit envoyer leurs plis, par courrier recommandé

avec accusé de réception, au bureau d'ordre de la Province El kelaa des Sraghna.

-soit déposer, contre récépissé, leurs plis dans le bureau d'ordre de la Province El kelaa des Sraghna.

-soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- Soit envoyer par voie électronique conformément à la disposition de l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 20-14 du 8 kaada 1435(04/09/2014) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics. Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10du règlement de consultation.

-Les concurrents doivent produire une copie certifiée conforme du certificat d'agrément D4
Les concurrents non installés au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de la consultation
N° 5404/PA

ROYAUME DU MAROC MINISTERE DE L'INTERIEUR PROVINCE D'EL JADIDA SECRETARIAT GENERAL AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT

N°16/2020/INDH Le Mardi 04 Aout 2020 à 10 :00 heures, Il sera procédé, dans les bureaux de Mr le Gouverneur de la province d'El Jadida à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres des prix relatifs à l'Acquisition des manuels et des cahiers scolaires dans le cadre de l'Initiative Royale «un million de cartables» pour l'année scolaire 2020/2021 à la province d'El Jadida: Cycle d'enseignement Primaire au district pédagogique de Sidi Smail (Communes territoriales: Zaouiat Saiss, Zaouiat Lakouacem, Seb Saiss, Sidi Smail et Mogress) .

Le dossier d'Appel d'offres peut être retiré à la Division des Affaires Administratives /service du budget et des Marchés au Secrétariat Général de la Province d'El Jadida, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat : www.machéspublics.gov.ma.

- Le cautionnement provisoire est fixé à : dix huit Mille dirhams (18.000,00 DH).
- L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : un million cent quatre vingt huit mille deux cent quatre vingt seize dirhams et 91 cts (1.188.296,91 dhs)
- Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des arti-

cles 27, 29 et 31 du décret n°2.12.349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :
- Soit envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau d'ordre du Secrétaire Général de la Province d'El Jadida.

- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- Soit les remettre par voie électronique conformément à l'article 7 de l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n°20-14 du 04/09/2014.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de consultation
N° 5405/PA

ROYAUME DU MAROC MINISTERE DE L'INTERIEUR PROVINCE D'EL JADIDA SECRETARIAT GENERAL AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT

N°17/2020/INDH Le Mardi 04 Aout 2020 à 10 :00 heures, Il sera procédé, dans les bureaux de Mr le Gouverneur de la province d'El Jadida à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres des prix relatifs à l'Acquisition des manuels et des cahiers scolaires dans le cadre de l'Initiative Royale «un million de cartables» pour l'année scolaire 2020/2021 à la province d'El Jadida: Cycle d'enseignement Primaire au district pédagogique de Sidi Smail (Communes territoriales: Chaibate, Od Frej, Od Hamdane, Od Rahmoune, Od Sidi Ali Ben Youssef, Boulaouane, Si Hsseine Ben Abderrahmane et Mettouh).

Le dossier d'Appel d'offres peut être retiré à la Division des Affaires Administratives /service du budget et des Marchés au Secrétariat Général de la Province d'El Jadida, il peut également être télé-

chargé à partir du portail des marchés de l'Etat : www.machéspublics.gov.ma.

- Le cautionnement provisoire est fixé à : vingt et un Mille dirhams (21.000,00 DH).

- L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : un million trois cent soixante trois mille quatre cent quatre vingt seize dirhams et 99 cts (1.363.496,99 dhs)

- Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n°2.12.349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :
- Soit envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau d'ordre du Secrétaire Général de la Province d'El Jadida.

- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- Soit les envoyer par voie électronique conformément à l'article 7 de l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n°20-14 du 04/09/2014.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de consultation
N° 5406/PA

ROYAUME DU MAROC MINISTERE DE L'INTERIEUR PROVINCE D'EL JADIDA SECRETARIAT GENERAL AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT

N°18/2020/INDH Le Mardi 04 Aout 2020 à 10 :00 heures, Il sera procédé, dans les bureaux de Mr le Gouverneur de la province d'El Jadida à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres des prix relatifs à l'Acquisition des manuels et des cahiers scolaires dans le cadre de l'Initiative Royale «un million

de cartables» pour l'année scolaire 2020/2021 à la province d'El Jadida: Cycle d'enseignement Primaire au district pédagogique de Sidi Smail (Communes territoriales: Chaibate, Od Frej, Od Hamdane, Od Rahmoune, Od Sidi Ali Ben Youssef, Boulaouane, Si Hsseine Ben Abderrahmane et Mettouh).

Le dossier d'Appel d'offres peut être retiré à la Division des Affaires Administratives /service du budget et des Marchés au Secrétariat Général de la Province d'El Jadida, il peut également être télé-

chargé à partir du portail des marchés de l'Etat : www.machéspublics.gov.ma.

- Le cautionnement provisoire est fixé à : dix huit Mille dirhams (18.000,00 DH).
- L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : un million cent quatre vingt huit mille deux cent quatre vingt seize dirhams et 91 cts (1.188.296,91 dhs)
- Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des arti-

cles 27, 29 et 31 du décret n°2.12.349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :
- Soit envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau d'ordre du Secrétaire Général de la Province d'El Jadida.

- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- Soit les envoyer par voie électronique conformément à l'article 7 de l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n°20-14 du 04/09/2014.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de consultation
N° 5407/PA

de cartables» pour l'année scolaire 2020/2021 à la province d'El Jadida: Lycée collégial au district pédagogique d'Azemmour et El Jadida (Communes territoriales : Haouzia, Laghdira, Od Rahmoune, Sidi Ali Ben Hamdouche, Chtouka, Lamharza sahel, Od Hcine, Od Aissa, Od Ghannem, sidi M'hamed AKhdim et Sidi Abed).

Le dossier d'Appel d'offres peut être retiré à la Division des Affaires Administratives /service du budget et des Marchés au Secrétariat Général de la Province d'El Jadida, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat : www.machéspublics.gov.ma.

- Le cautionnement provisoire est fixé à : vingt et un Mille dirhams (21.000,00 DH).

- L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : un million quatre cent cinquante mille neuf cent dix-huit et 07 cts (1.450.900,07 dhs)

- Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n°2.12.349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :
- Soit envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau d'ordre du Secrétaire Général de la Province d'El Jadida.

- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- Soit les envoyer par voie électronique conformément à l'article 7 de l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n°20-14 du 04/09/2014.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de consultation
N° 5407/PA

ROYAUME DU MAROC

MINISTERE DE L'EQUIPEMENT, DU TRANSPORT, DE LA LOGISTIQUE ET DE L'EAU
Direction des Systèmes d'Information et de la Communication

AVIS RECTIFICATIF DE L'APPEL D'OFFRES OUVERT SUR OFFRES DE PRIX N° 10/2020-DSI

MAINTENANCE DU LOGICIEL DE GESTION ELECTRONIQUE DU COURRIER « DOCFLOW »

La Directrice des Systèmes d'Information et de la Communication informe tous concurrents que:

- ✓ La date d'ouverture des plis d'appel d'offres n° 10/2020-DSI établies par le maître d'ouvrage dans l'avis en arabe a été rectifiée comme suit :

- La date du : **Lundi 27 Juillet 2020 à 10h00 au lieu du Lundi 27 Juillet à 10h00;**

N° 5408/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
PROVINCE
D'EL JADIDA
SECRETARIAT
GENERAL
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
n°19/2020/INDH

Le Mardi 04 Aout 2020 à 10 :00 heures, il sera procédé dans les bureaux de Mr le Gouverneur de la province d'El Jadida à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres des prix relatifs à l'Acquisition de manuels et des cahiers scolaires dans le cadre « un million cartables » pour l'année scolaire 2020-2021 à la province d'El Jadida: Lycée collégial au district pédagogique de Sidi Smail et d'El Jadida (Communes territoriales : Od Frej, Od hamdane, Od Sidi Ali Ben Youssef, Boulaouane, Zaouiat Saiss, Sidi Smail, Mettoui, Mogress et My Abdellah).

Le dossier d'Appel d'offres peut être retiré à la Division des Affaires Administratives /service du budget et des Marchés au Secrétariat Général de la Province d'El Jadida, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat : www.machéspublics.gov.ma.

- Le cautionnement provisoire est fixé à : vingt trois Mille dirhams (23.000,00 DH).

- L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : un million trois cent soixante neuf mille huit cent quinze dirhams et 30 cts (1.369.815,30 dhs)

- Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n°2.12.349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :
 - Soit envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau d'ordre du Secrétariat Général de la Province d'El Jadida.

- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- Soit les envoyer par voie électronique conformément à l'article 7 de l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n°20-14 du 04/09/2014.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de consultation
N° 5409/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
PROVINCE
D'EL JADIDA
SECRETARIAT
GENERAL
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
N°21/2020/INDH

SECRETARIAT
GENERAL
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
N°20/2020/INDH

Le Mardi 04 Aout 2020 à 10 :00 heures, Il sera procédé, dans les bureaux de Mr le Gouverneur de la province d'El Jadida à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres des prix relatifs à l'Acquisition de fournitures scolaires (Stylos à billes) dans le cadre de l'Initiative Royale «un million de cartables » pour l'année scolaire 2020/2021 à la province el jadida.

Le dossier d'Appel d'offres peut être retiré à la Division des Affaires Administratives /service du budget et des Marchés au Secrétariat Général de la Province d'El Jadida, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat : www.machéspublics.gov.ma.

- Le cautionnement provisoire est fixé à : onze mille dirhams (11.000,00) DH
 - L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : sept cent cinquante huit mille cent douze dirhams et 12 cts (758.112,12 dhs).

Les échantillons exigés par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés à la Division des Affaires Administratives /Service du budget et des Marchés Province d'El Jadida avant le lundi 03 aout 2020 à 16 :00 heures.

- Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n°2.12.349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :
 - Soit envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau d'ordre du Secrétariat Général de la Province d'El Jadida.

- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- Soit les envoyer par voie électronique conformément à l'article 7 de l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n°20-14 du 04/09/2014.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de consultation
N° 5410/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
PROVINCE
D'EL JADIDA
SECRETARIAT
GENERAL
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
N°21/2020/INDH

Le Mardi 04 Aout 2020 à 10 :00 heures, Il sera procédé, dans les bureaux de Mr le Gouverneur de la province d'El Jadida à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres des prix relatifs à l'Acquisition de fournitures scolaires (protèges cahiers) dans le cadre de l'Initiative Royale «un million de cartables » pour l'année scolaire 2020/2021 à la province el jadida.

Le dossier d'Appel d'offres peut être retiré à la Division des Affaires Administratives /service du budget et des Marchés au Secrétariat Général de la Province d'El Jadida, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat : www.machéspublics.gov.ma.

- Le cautionnement provisoire est fixé à : dix mille dirhams (10.000,00) DH
 - L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : sept cent vingt trois mille trois cent quatre vingt dix sept dirhams et 04 cts (723.397,04 dhs).

Les échantillons exigés par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés à la Division des Affaires Administratives /Service du budget et des Marchés Province d'El Jadida avant le lundi 03 aout 2020 à 16 :00 heures.

- Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n°2.12.349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :
 - Soit envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau d'ordre du Secrétariat Général de la Province d'El Jadida.

- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- Soit les envoyer par voie électronique conformément à l'article 7 de l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n°20-14 du 04/09/2014.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de consultation
N° 5411/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
PROVINCE
D'EL JADIDA
SECRETARIAT
GENERAL
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
N°22/2020/INDH
 Le Mardi 04 Aout 2020 à 10 :00 heures, Il sera procédé, dans les bureaux de Mr le Gouverneur de la

province d'El Jadida à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres des prix relatifs à l'Acquisition de fournitures scolaires (ardoises avec brosses) dans le cadre de l'Initiative Royale «un million de cartables » pour l'année scolaire 2020/2021 à la province el jadida.

Le dossier d'Appel d'offres peut être retiré à la Division des Affaires Administratives /service du budget et des Marchés au Secrétariat Général de la Province d'El Jadida, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat : www.machéspublics.gov.ma.

- Le cautionnement provisoire est fixé à : douze mille dirhams (12.000,00) DH

- L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : huit cent quarante mille six cent treize dirhams et 06 cts (840.613,06 dhs).

Les échantillons exigés par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés à la Division des Affaires Administratives /Service du budget et des Marchés Province d'El Jadida avant le lundi 03 aout 2020 à 16 :00 heures.

- Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n°2.12.349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :
 - Soit envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau d'ordre du Secrétariat Général de la Province d'El Jadida.

- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- Soit les envoyer par voie électronique conformément à l'article 7 de l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n°20-14 du 04/09/2014.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de consultation
N° 5412/PA

Royaume du Maroc
Ministère de la Santé
DELEGATION
NOUACEUR
CHP NOUACEUR
HOPITAL MOULAY
EL HASSAN
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
N°02/2020

Le 10/ 08 /2020 à 10 Heures. il sera procédé dans la salle des réunions du centre hospitalier provincial de Nouaceur (hôpital Moulay El Hassan), Commune Dar Bouazza - Casablanca à l'ouverture

des plis relatifs à l'appel d'offres sur offre de prix pour : L'HYGIÈNE ET LE NETTOYAGE DES LOCAUX DE L'HÔPITAL LE PRINCE HÉRITIERY MLY EL HASSAN -CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL NOUACEUR. COMMUNE DAR BOUAZZA CASABLANCA. LOT UNIQUE Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau des marchés du centre hospitalier provincial de Nouaceur, (hôpital Moulay El Hassan), Commune Dar Bouazza -Casablanca.

Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat : www.marchéspublics.gov.ma.

- Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 20000,00 DHS (Vingt mille DHS).

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Sept cent quarante mille sept cent quarante-cinq dirhams et soixante centimes TTC. (740745,6 Dhs TT)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 du 08 Joumada I 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics,

Les concurrents peuvent :
 -Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau des marchés du Centre Hospitalier Provincial de Nouaceur. (Hôpital Moulay El Hassan), Commune Dar Bouazza - Casablanca.

-Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;

-Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

-Soit transmettre leurs dossiers par voies électroniques via le portail marocain des marchés publics : www.marchéspublics.gov.ma.

Il est prévu une visite des lieux le 06 /08 / 2020 à 10 Heures

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 6 du règlement de consultation
N° 5413/PA

Royaume du Maroc
Ministère
de l'Équipement
du Transport
de la logistique
et de l'eau
Direction Provinciale de
Casablanca
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
N°08/2020

Le 13 Aout 2020 à 10 heures, il sera procédé dans les bureaux de Monsieur le Directeur Provincial de l'Équipement, du

Transport de la Logistique et de l'eau de Casablanca sis à Bd Anoual Derb Ghallef Casablanca 20102 BP 1774 à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour :

ÉTUDE DE VERIFICATION, REPARATION ET VÉRINAGE DU PONT DE FRANCHISSEMENT DE L'AUTOROUTE DE CASABLANCA SUR LA RP3020

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au service Gestion et Programmes à la Direction Provinciale de l'Équipement, du transport de la Logistique et de l'eau de Casablanca, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics (www.marchéspublics.gov.ma).

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : Mille cinq cent Dirhams (1500,00 DH).

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Quatre vingt quatre mille Dirhams Toutes Taxes Comprises (84 000,00 DH TTC)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :
 • Soit envoyer leurs plis, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité;

• Soit les déposer contre récépissé au secrétariat de Monsieur le Directeur Provincial de l'Équipement, du Transport de la Logistique et de l'eau de Casablanca au Bd Anoual Derb Ghallef Casablanca 20102 BP 1774

• Soit les remettre au président de la commission d'Appel d'Offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

• soit envoyés par voie électronique conformément à l'article 6 de l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n°20-14 du 04/09/2014.

- Les Bureaux d'Etude installés au Maroc doivent fournir la copie certifiée conforme à l'original du certificat d'agrément relatif au domaine d'activité : D5 (ouvrage d'art) délivré par les services du ministère de l'Équipement, du Transport de la Logistique et de l'Eau.

- Les entreprises non installées au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de consultation.

- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du Règlement de Consultation.
N° 5414/PA